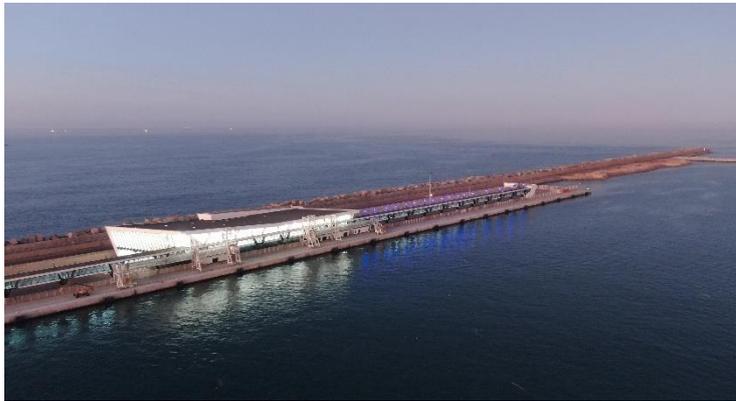




الوكالة الوطنية للموانئ  
+٩٥٤٣٥٥٦٦+ +٥٥٤٣٥٥٦٦+ ١٤٥٥١  
Agence Nationale des Ports

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023



AVRIL 2024

# SOMMAIRE

## SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

### Partie I : Comptes sociaux

A. PRESENTATION DE L'ANP.....	3
B. FAITS MARQUANTS.....	4
C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2023.....	5
I.    INDICATEURS D'ACTIVITE.....	5
II.   INDICATEURS FINANCIERES.....	8

### Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

A. EN TERMES D'ACTIVITE .....	15
I.    CHIFFRE D'AFFAIRES .....	15
II.   CHARGES D'EXPLOITATION .....	16
III.  RESULTATS CONSOLIDES .....	16
B. AU NIVEAU BILANCIEL .....	17
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE .....	19
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....	19
E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP.....	20
I.    ACTIVITE DU GROUPE .....	20
II.   FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	20
III.  PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION .....	21
IV.   DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS .....	25
F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	33

### Partie III : Attestations des Auditeurs Externes

A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP .....	34
B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP .....	35

### Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)

A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL .....	36
I.    AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE .....	36
II.   PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP .....	42
B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUES .....	60
I.    INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....	60
II.   INFORMATIONS SOCIALES.....	69

### ANNEXES :

ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP.....	75
ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ANP.....	86
ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES .....	89
Liste des communiqués de presse publiés par l'émetteur au cours de l'exercice.....	91

## SYNTHESE DES REALISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2023, se sont inscrites dans la continuité en enregistrant des niveaux satisfaisants des indicateurs financiers. En effet, le chiffre d'affaires de l'Agence a connu une hausse importante de **419,9 MDHS** soit une augmentation de **20,1%** par rapport à 2022, sous l'effet de la bonne évolution des produits liés aux concessions et suite à la hausse du trafic des ports gérés par l'Agence qui a atteint **88,4 Millions de Tonnes**, affichant ainsi, une hausse de **1,4%** par rapport à 2022. La hausse du trafic est le résultat de la hausse du trafic à l'export de **3,3%**, l'équivalent de **0,9 Millions de tonnes** et la hausse à l'import de **0,4%**, l'équivalent de **0,3 Millions de tonnes**.

Ainsi, les réalisations financières de l'ANP au titre de l'année 2023, se présentent comme suit :

- ↳ Un Chiffre d'affaires qui poursuit sa progression, en enregistrant en 2023 un montant de **2 511,8 MDHS**, contre **2 092,0 MDHS** en 2022, soit une augmentation de **20,1%**, l'équivalent de **+419,9 MDHS**.
- ↳ Des charges d'exploitation qui affiche un montant de **2 186,8 MDHS** en 2023 contre **2 059,6 MDHS** enregistré en 2022, soit une augmentation de **6,2%**.
- ↳ Un résultat d'exploitation en hausse de près de **511,4%** en passant de **74,6 MDHS** en 2022 à **456,1 MDHS** en 2023.

Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation affichera une augmentation de **45%** par rapport à l'année 2022.

- ↳ Une valeur ajoutée en évolution par rapport aux réalisations de 2022, affichant une hausse de **28,3%**, soit un montant de **1 782,4 MDHS**, ce qui permet de dégager un taux d'intégration de **71%**.
- ↳ Un résultat net de **105,2 MDHS** en 2023 contre **47,1 MDHS** en 2022, soit une hausse de **123,2%**.  
Hors dotations d'exploitation, le résultat net augmenterait de **13,5%** par rapport à l'année 2022.
- ↳ Une capacité d'autofinancement qui a atteint un montant de **939,2 DHS**, en hausse de presque **7,5%** par rapport à 2022.  
Hors dotations d'exploitation, la capacité d'autofinancement augmenterait de **+10,1%** par rapport à l'année 2022.
- ↳ Le taux d'engagement du programme d'investissement 2023 dont l'enveloppe globale s'élève à **833,7 MDHS**, a atteint **87,5 %**, soit l'équivalent d'un montant de **729,2 MDHS**.

Il ressort de ce qui précède que la majorité des indicateurs financiers de l'ANP affiche des niveaux satisfaisants.

En ce qui concerne les réalisations à l'échelon du Groupe 'ANP', celles-ci sont comme suit :

- ↳ Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2023, comparé à celui de 2022, a connu une augmentation de **19,6%** en passant de **2 317 MDHS** en 2022 à **2 770 MDHS** en 2023 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées, suite à l'évolution du CA de l'ANP (**+420 MDHS**) et de ces filiales à savoir la SGPTV (**+41 MDHS**) et PORTNET (**-8 MDHS**).

- ↘ Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'année 2023, à un montant de **477 MDHS**, soit **+914,9%** par rapport à l'année 2022.
- ↘ Le résultat net consolidé est d'un montant de **164 MDHS**, soit une hausse de **184 MDHS** par rapport à l'année 2022.
- ↘ Le total actif consolidé est de **24 855 MDHS** en 2023 contre **23 755 MDHS** en 2022, soit une augmentation de **4,6%** expliquée essentiellement par l'augmentation du niveau de la trésorerie-actif.

## Partie I : Comptes sociaux

### A. PRESENTATION DE L'ANP

#### ↘ Statut juridique :

L'Agence Nationale des Ports est un « Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». La tutelle technique de l'Agence est assurée par le Ministère de l'Equipeement et du Transport.

L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

#### ↘ Date de création : 1<sup>er</sup> Décembre 2006

#### ↘ Périmètre et champ d'intervention de l'Agence :

L'Agence exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée (35 ports).

#### ↘ Missions de l'Agence :

- ▶ Assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- ▶ Veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- ▶ Veiller au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
- ▶ Arrêter la liste des activités à exploiter et le nombre d'autorisations et de concessions à accorder dans chaque port et de préparer, de mettre en œuvre les procédures d'attribution desdites autorisations et concessions et d'assurer le suivi du respect des termes desdites autorisations et concessions et des cahiers des charges correspondants ;
- ▶ Exercer le contrôle de l'application des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application ;
- ▶ Veiller au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

## B. FAITS MARQUANTS

L'année 2023 a été marquée par certaines actions et projets qui consolident à la fois la position de l'Agence dans son environnement et la confiance affichée par les différents acteurs économiques à l'égard de cette Institution. Il s'agit, notamment :

- Visite de Mme la ministre de la Transition Energétique et de Développement Durable au port de Mohammedia le 04 Janvier 2023. Cette visite a couvert les installations du port notamment le terminal pétrolier, le port intérieur, et le magasin de stockage du matériel de lutte contre l'incendie et la pollution ;
- Organisation le 03,06 et 07 Janvier 2023 des sessions de formation POWER-TO-X, à l'Institut de Formation Portuaire afin de sensibiliser les cadres de l'ANP aux enjeux et opportunités de l'hydrogène vert en tant que facteur clé de la transition énergétique ;
- Organisation du 17 Janvier au 04 février 2023 de l'escale du « Plastic Odyssey » à la Marina de Tanger, navire d'expédition dédié à la lutte contre la pollution plastique qui réalise un tour du monde avec 30 escales dont Tanger ;
- Participation de l'ANP aux travaux de la journée d'information sur les programmes prévisionnels des marchés de BTP du ministère de l'Équipement et de l'Eau, le 15 Mars 2023 à Rabat ;
- Obtention par l'ANP du « BRONZE AWARDS » pour son projet 'ANP-Climate Resilience' lors de la cérémonie de remise des prix organisée par la BERD le 18 Mai 2023. Ce projet a été sélectionné parmi plus de 70 nominations ;
- Participation de l'ANP à la 4<sup>ème</sup> Edition du Forum Africain des ports qui s'est tenue les 25 et 26 Mai 2023 à ABIDJAN
- Participation de l'ANP à la conférence IALA AISM 2023 tenue du 27 mai au 03 juin à Rio De Janeiro et Réélection du Maroc au Conseil de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) ;
- Participation de l'ANP à l'édition de lancement de GITEX AFRICA, la plus grande exposition technologique et d'innovation en Afrique, qui s'est tenue au Maroc du 31 mai au 2 juin 2023. L'organisation du GITEX AFRICA a constitué une opportunité pour confirmer la stratégie du Royaume pour la transformation digitale, ainsi que ses efforts pour renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine du numérique ;
- Lancement en date du 27/07/2023 d'un nouveau système intégré de gestion des marinas baptisé « SMART MARINA » par l'ANP, la SGPTV et l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, en collaboration avec PORTNET S.A pour améliorer l'expérience des usagers dans les ports de plaisance ;
- Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 pour PORTNET S.A pour ses activités de développement, de gestion et d'exploitation des services digitaux de la logistique et du commerce extérieur ;
- Contribution par le **Groupe ANP** à hauteur de **45 Millions de dirhams** au Fonds Spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre qui a secoué la province d'AL Haouz le 08

Septembre 2023. Cette contribution comprend 30 millions de dirhams versé par l'ANP et 15 millions de Dirhams versé par la filiale POTRNET SA ;

- ↳ Visite d'une délégation d'acheteurs Canadiens le 18 Septembre 2023 des installations portuaires du port de CASABLANCA, notamment le TERMINAL À CONTENEUR EST et le NOUVEAU CHANTIER NAVAL ;
- ↳ Participation du 10 au 13 octobre 2023 de la SGPTV à la 63ème Assemblée Générale de MedCruise organisée à « Burgas » en Bulgarie. Une présentation d'une étude sur l'environnement et sur les solutions techniques environnementales des ports de croisière méditerranéens a été effectuée par le Port ;
- ↳ Publication de l'édition 2022 du Rapport de l'Observatoire de la Compétitivité des Ports Gérés par l'ANP dans le cadre de l'engagement continu de l'ANP pour l'amélioration de la performance de ces ports ;
- ↳ Lancement du nouveau portail PORTNET Digital Services donnant accès à l'intégralité des produits et services de PORTNET S.A. Il permet de souscrire aux services du Guichet Unique et de la Douane, pour explorer les solutions (Trade Sense, Massar Attajir, les KPI de PORTNET, PORTNETPAY, ERP communautaire, etc.) ;
- ↳ Lancement le 20/12/2023 par l'ANP et PORTNET en partenariat avec l'Université Mohamed 6 Polytechnique de la troisième édition du Hackathon « SMART PORT CHALLENGE 2024 », consacré à l'innovation dans le secteur portuaire au Maroc ;

## C. REALISATIONS DE L'ANP AU TITRE DE L'ANNEE 2023

### I. **INDICATEURS D'ACTIVITE**

L'année 2023 a enregistré un trafic de **88,4 Millions de tonnes** contre **87,2 Millions de tonnes** en 2022, affichant ainsi, une hausse de **1,4%**.

#### 1. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP SELON LES FLUX IMPORT/EXPORT :

Le trafic à l'import a enregistré une hausse de **+0,4%**, affichant un niveau de trafic l'équivalent de **59,1 millions de tonnes** en 2023 contre **58,9 millions de tonnes** en 2022.

Le trafic à l'export a enregistré une hausse de près de **+3,3%**, l'équivalent de **+0,9 millions de tonnes** affichant un niveau de trafic de **29,3 millions de tonnes** en 2023 contre **28,3 millions de tonnes** en 2022.

En effet, les principaux trafics expliquant ce repli, sont comme suit :

#### ↳ **Trafic à l'import :**

Le trafic à l'import a connu une hausse, particulièrement par :

- ▶ Le hausse de **10,7%** du trafic des conteneurs qui a atteint un volume de **8,9 millions de tonnes** en 2023 contre **8 millions de tonnes** en 2022 soit l'équivalent de **+0,9 millions de tonnes** ;

- ▶ La hausse de **4,1%** du trafic des Céréales en affichant un volume de **9,1 millions de tonnes** en 2023 contre **8,7 millions de tonnes** en 2022 soit **+0,4 millions de tonnes**.
- ▶ La hausse de **3,6%** du trafic du Soufre en affichant un volume de **6,5 Millions de tonnes** en 2023 contre **6,3 millions de tonnes** en 2022 soit **+0,2 millions de tonnes** ;
- ▶ La baisse de **6,2%** du trafic du Charbon qui a atteint un volume de **10,6 millions de tonnes** en 2023 contre **11,3 millions de tonnes** en 2022 soit l'équivalent de **-0,7 millions de tonnes** ;
- ▶ La baisse de **1,9%** du trafic des hydrocarbures qui a atteint un volume de **10,5 millions de tonnes** en 2023 contre **10,7 millions de tonnes** en 2022 soit l'équivalent de **-0,2 millions de tonnes** ;
- ▶ La baisse de **16,2%** du trafic de l'Ammoniac qui a atteint un volume de **1,6 millions de tonnes** en 2023 contre **1,9 millions de tonnes** en 2022 soit l'équivalent de **-0,3 millions de tonnes**.

#### ↳ Trafic à l'export :

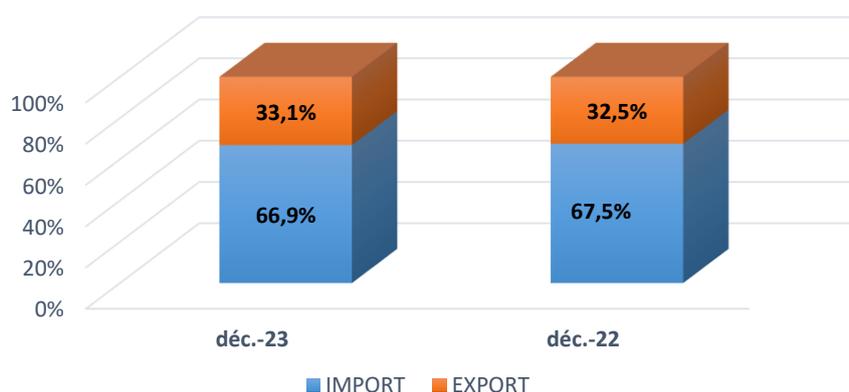
- ▶ Le trafic des Engrais a connu une hausse de **20,5%** passant de **9,1 millions de tonnes** en 2022 à **11 millions de tonnes** en 2023, soit **+1,9 millions de tonnes** ;
- ▶ Le trafic des phosphates est passé de **5,4 millions de tonnes** en 2022 à **4,4 millions de tonnes** en 2023 soit une baisse de **-1 millions de tonnes** soit **-18,4%**

Les autres types de trafic à l'export ont enregistré les variations suivantes :

- Gypse **+64,4%** soit **+0,6 millions de tonnes** ;
- Clinker **+28,6%** soit **+0,5 millions de tonnes** ;
- Acide phosphorique **-22,6%**, soit **-0,7 millions de tonnes**.

Le graphique ci-après, présente l'évolution du trafic global de l'ANP 2022/2023 :

#### EVOLUTION DU TRAFIC GLOBAL

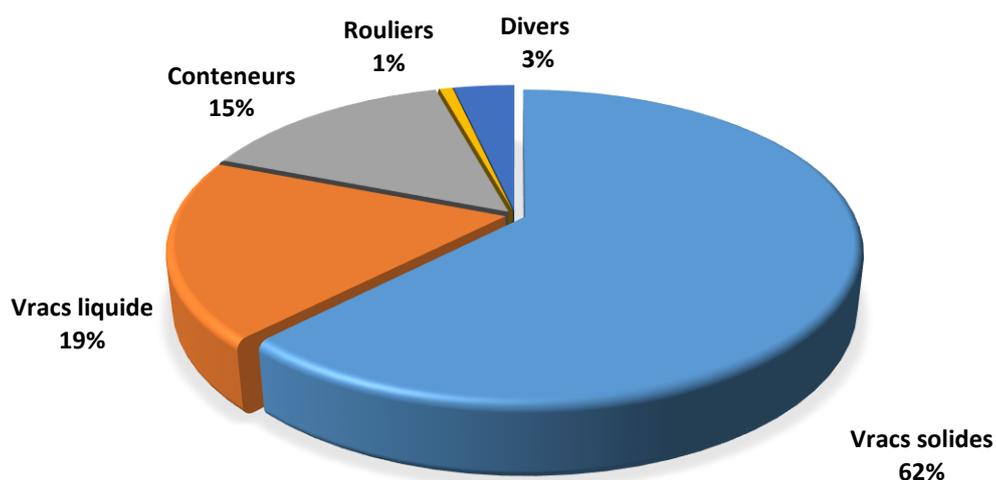


## **2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TRAFIC ANP PAR TYPE DE CONDITIONNEMENT :**

- ↳ Une hausse du trafic des Vrac solides de **5,7%**, soit **+2,98 millions de tonnes** suite à une hausse des exportations des Engrais (**+20,5%**), soit un volume de **+1,9 millions de tonnes** et la hausse des exportations du Gypse de (**+64,4%**) soit un volume de **+0,6 millions de tonnes**.
  - ▶ **Vrac solides +5,7%**
    - Engrais **+21,2%** , soit **+2,05 millions de tonnes** ;
    - Gypse **+62,0%** , soit **+0,57 millions de tonnes** ;
    - Clinker **+28,6%** soit **+0,49 millions de tonnes** ;
    - Céréales **+4,1%** , soit **+0,36 millions de tonnes** ;
    - Phosphates **-18,4%**, soit **-1 millions de tonnes** ;
    - Charbon **-6,2%**, soit **+0,7 millions de tonnes**.
  
- ↳ Une baisse des Vrac liquides de **12,1%**, soit **-2,3 millions de tonnes** suite à :
  - ✓ La baisse des exportations de l'Acide phosphorique (**-22,6%**), soit un volume de **-0,7 millions de tonnes** ;
  - ✓ La baisse des importations de l'acide sulfurique (**-38,7%**), soit un volume de **-0,5 millions de tonnes** ;
  - ✓ La baisse des importations de l'Ammoniac (**-16,2%**), soit un volume de **-0,3 millions de tonnes** ;
  - ✓ La baisse des importations des Hydrocarbures (**-1,9%**), soit un volume de **-0,2 millions de tonnes**.
  
- ↳ Une augmentation du trafic unitarisé de **5,5%**, soit **+0,7 millions de tonnes** :
  - ▶ **Trafic unitarisé +5,5%**
    - Conteneurs (T) **+6,9%**, soit **+0,8 millions de tonnes** ;
    - TIR (T) **-16,1%**, soit **-0,1 millions de tonnes**.
  
- ↳ La diminution de divers trafics de **-7,3%**, soit **-0,2 millions de tonnes** suite :
  - ✓ La baisse des importations des bois et dérivés de **8,1%**, soit un volume de **-0,06 millions de tonnes** ;
  - ✓ La baisse des exportations des agrumes et primeurs de **25%**, soit un volume de **-0,04 millions de tonnes**,
  - ✓ La baisse des importations des produits de la pêche de **5,7%**, soit un volume de **-0,03 millions de tonnes**, et ;
  - ✓ La baisse des importations des produits sidérurgiques de **32,9%**, soit un volume de **-0,02 millions de tonnes**.

Le graphique ci-après, présente la répartition du trafic par conditionnement de l'ANP 2022/2023

### REPARTITION DU TRAFIC PAR CONDITIONNEMENT



Par port, le trafic réalisé en 2023 est réparti comme suit :

Ports	EN 1000 TONNES		
	2023	2022	Evolution En %
NADOR	3.374	3.791	-11,0%
MOHAMMEDIA	4.809	5.502	-12,6%
CASABLANCA	27.090	25.801	5,0%
JORF-LASFAR	34.782	34.042	2,2%
SAFI	5.583	5.640	-1,0%
SAFI ATLANTIQUE	3.240	3.318	-2,4%
AGADIR	6.753	6.527	3,5%
TAN-TAN	59	132	-55,3%
LAAYOUNE	2.082	1.820	14,4%
DAKHLA	624	628	-0,7%
<b>TOTAL PORTS</b>	<b>88.396</b>	<b>87.201</b>	<b>1,4%</b>

## **II. INDICATEURS FINANCIERES :**

Les réalisations financières au titre de l'année 2023 sont comme suit :

### **1 CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Le chiffre d'affaires réalisé en 2023, comparé à celui de 2022, a connu une augmentation de **20,1%** en passant de **2 092,0 MDHS** à **2 511,8 MDHS** en 2023 détaillé par prestation, comme suit :

Rubriques	REALISATIONS 2023	REALISATIONS 2022	En 1000 DHS	
			VAR EN VALEUR	VARIATION EN %
			R23/R22	R23/R22
DROITS DE PORTS	1 210 102	1 114 188	95 914	8,6%
REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS	1 038 112	722 255	315 857	43,7%
REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX	127 238	122 579	4 659	3,8%
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	116 510	114 882	1 628	1,4%
AUTRES PRODUITS	19 905	18 072	1 833	10,1%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 511 867</b>	<b>2 091 976</b>	<b>419 891</b>	<b>20,1%</b>

Les droits de port et les redevances de concessions et d'autorisations totalisent un montant de **2 248,2 MDHS**, soit **89,5%** du chiffre d'affaires enregistré au titre de l'exercice 2022.

L'analyse par prestation, se présente comme suit :

➤ **DROITS DE PORT : 1 210,1 MDHS (+95,9 MDHS, soit +8,6%)**

Par rapport aux réalisations de 2023, la variation des composantes du chiffre d'affaires des droits de port se présente comme suit :

	EN MDHS			
	2023	2022	Variation	%
Droit de Port Sur les Navires	571,3	509,2	62,1	12,2%
Droit de Port Sur Marchandises	544,8	520,1	24,7	4,8%
Droit de Port Sur les Passagers	12,0	3,0	9,0	301,3%
Port de Pêche	82,0	81,9	0,1	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>1 210,1</b>	<b>1 114,2</b>	<b>95,9</b>	<b>8,6%</b>

Les droits de port ont atteint en 2023, un montant de **1 210,1 MDHS**, soit une hausse de **8,6%**, l'équivalent de **95,9 MDHS**, suite à la hausse du trafic transitant par les ports relevant de l'ANP de **1,4%** ;

Cette hausse a concerné principalement tel qu'illustré dans le tableau ci-avant, les droits de port sur navires en enregistrant une augmentation de **12,2%**, l'équivalent de **62,1 MDHS**.

➤ **LES REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AUTORISATIONS : 1 038,1 MDHS (+315,8 MDHS, soit +43,7%)**

Les redevances de concessions et autorisations réalisées au titre de l'année 2023 affichent une hausse de **43,7%** par rapport à l'année 2022, l'équivalent de **+315,8 MDHS**.

Cette augmentation par rapport aux réalisations de 2022, est expliquée essentiellement par les variations des redevances de concessions et d'autorisations dans les ports suivants :

- ▶ Port de Jorf Lasfar ..... (**+23,1 MDHS**) suite à la constatation en 2023 des redevances de concession des Pipe-Lines, à HYDROPIPES, pour un montant de **30,3 MDH** contre **14,6 MDHS** en 2022 et la révision annuelle des redevances fixes ;
- ▶ Port de Safi Atlantique ..... (**+278,6 MDHS**) suite au ticket d'entrée liée à la nouvelle concession du terminal phosphatier au port de **278,3 MDHS**.

#### ↘ REDEVANCES DE GESTION DES RESEAUX : 127,2 MDHS (+4,6 MDHS, soit +3,8%)

Par type de prestations, les réalisations se présentent comme suit :

	EN MDHS			
	2023	2022	variation	%
Fourniture d'eau	23,9	21,8	2,1	9,8%
Fourniture d'électricité	103,3	100,8	2,5	2,5%
TOTAL	127,2	122,6	4,6	3,8%

- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'eau', a connu une hausse de **9,8%**, l'équivalent de **2,1 MDHS**. Cette hausse est due principalement, à l'augmentation des ventes d'eau aux usagers des ports de Casablanca (**+1,1 MDHS**), Nador (**+0,7 MDHS**), Marina Smir (**+0,6 MDHS**),
- ▶ Le chiffre d'affaires relatif à l'activité 'Fourniture d'électricité' a connu une hausse de **2,5%**, l'équivalent de **2,5 MDHS** expliquée essentiellement par la hausse de la consommation des usagers du port de Tantan pour **2,2 MDHS** en électricité, suite au plan d'action mené par la direction dudit port pour l'amélioration de comptage et du rendement du réseau.

#### ↘ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 116,5 MDHS (+1,6 MDHS, soit +1,4%)

Les redevances liées à l'activité d'OTDP, ont connu une hausse passant de **114,9 MDHS** en 2022 à **116,5 MDHS** en 2023, soit l'équivalent de **+1,6 MDHS (+1,4%)** expliquée principalement, par les éléments suivants :

- Les régularisations de l'OTDP effectuées en 2023 avec certains occupants dans le port d'Agadir (**+2,7 MDHS**) ;
- La révision annuelle des tarifs OTDP prévues par les cahiers de charges dans le port de Kénitra (**+1,5 MDHS**) ;
- La non reconduction de d'une OTDP octroyée à titre provisoire en 2022 au niveau du port de Laayoune (**-2,6MDHS**).

#### ↘ AUTRES PRODUITS (y compris les produits accessoires) : 19,9 MDHS (+1,8 MDHS, soit +9,9%)

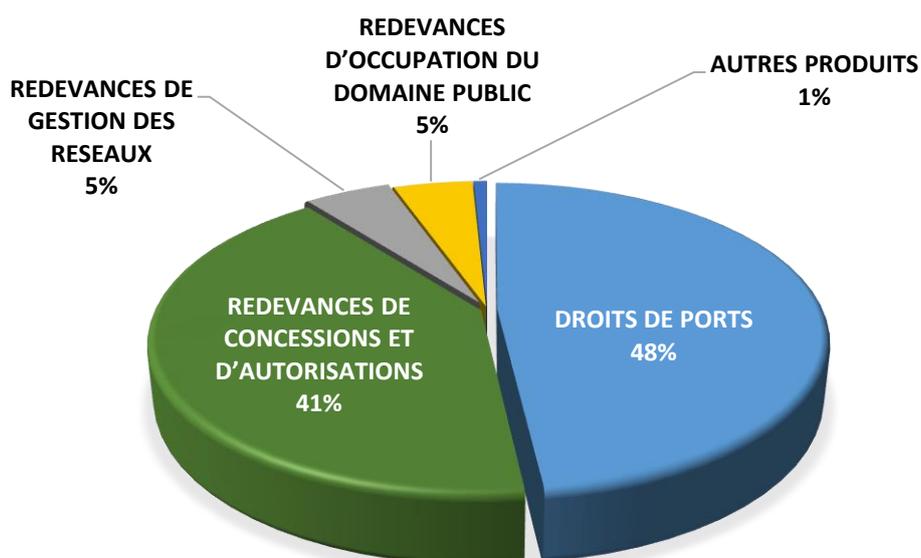
Les autres produits s'élèvent en 2023 à **19,9 MDHS**, contre **18,1 MDHS** en 2022, soit une hausse de **9,9%**, l'équivalent de **1,8 MDHS**. Cette augmentation est due principalement à la hausse des prestations des zones de chantiers navals de **4 MDHS**, compensé par la baisse des produits accessoires et des prestations de manutention et services divers rendus aux navires respectivement de **1,6 MDHS** et **0,6 MDHS**.

Ces produits tels que détaillés ci-après, comprennent essentiellement, les prestations de réparation navale, certains produits accessoires ainsi que les prestations de formation assurées par l'ANP à l'Institut de Formation portuaire :

	2023	2022	variation	%
Prestations des zones de chantiers navals	16,6	12,6	4,0	31,7%
Prestations de manutention et services divers rendus aux navires	1,5	2,1	-0,6	-28,6%
Produits accessoires	1,8	3,4	-1,6	-47,1%
<b>TOTAL</b>	<b>19,9</b>	<b>18,1</b>	<b>1,8</b>	<b>9,9%</b>

Le graphique ci-après, présente la structure du chiffre d'affaires de l'ANP.

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



## 2 CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation ont atteint au titre de l'année 2023, un montant de **2 186,8 MDHS**, soit **+6,2%** par rapport aux réalisations de 2022.

Par nature, ces charges se présentent comme suit :

RUBRIQUES	REALISATION	REALISATION	VAR EN VALEUR R23/R22	VARIATION EN % R23/R22
	DECEMBRE 2023	DECEMBRE 2022		
ACHATS CONSOMMES	279 634	255 277	24 357	9,5%
AUTRES CHARGES EXTERNES	449 784	447 751	2 032	0,5%
IMPOTS & TAXES	126 881	132 767	-5 886	-4,4%
CHARGES DE PERSONNEL	356 997	312 169	44 827	14,4%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS	973 523	911 681	61 842	6,8%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 186 818</b>	<b>2 059 646</b>	<b>127 172</b>	<b>6,2%</b>

En 1000 DH

### ↳ LES ACHATS CONSOMMÉS : 279,6 MDHS (+24,3 MDHS, soit +9,5%)

Par rapport aux réalisations de 2022, les composantes du poste Achats consommés ont évolué comme suit :

- ▶ Fourniture d'eau et électricité : **124,1 MDHS** en 2023, soit une hausse de **4,1%** l'équivalent de **+4,9 MDHS** expliquée principalement, par l'augmentation relative aux besoins des usagers en eau et électricité dans les ports ;
- ▶ Achats de travaux, études et prestations de service : **146,8 MDHS** en 2023, soit une hausse de **16,5%**, l'équivalent de **+20,8 MDHS**, expliquée principalement par l'effet conjugué de :
  - La hausse des achats de prestation de services qui a atteint un niveau de **124,2 MDHS** soit **+31,7%** l'équivalent de **29,9 MDHS** par rapport à l'année 2022.  
Cette hausse concerne principalement le port de Casablanca (**+24,1 MDHS**), Nouveau Port de Safi (**+2,2 MDHS**), Kenitra (**+1,3 MDHS**), et les ports de Marina Smir (**+1,3 MDHS**) ;
  - La baisse des achats d'étude de **-8,5 MDHS** par rapport à l'année 2022 soit **-27,9%** enregistrée essentiellement dans les ports de Jorf Lasfar (**-13,9 MDHS**), compensée par la hausse de **+2,9 MDHS** au port de Mohammedia, **+1,7 MDHS** au siège de l'ANP et **+1,2 MDHS** au port de Dakhla.
- ▶ Achats consommés de matières et fournitures consommables : **7,9 MDHS** en 2023, soit une baisse de **17,8%** par rapport à 2022 l'équivalent de **1,7 MDHS** due principalement à la baisse de la consommation des combustibles de **17,9%** soit **-0,9 MDHS** et la baisse des besoins en fournitures de **18,2%** soit **-0,8 MDHS** ;
- ▶ Variation de stocks de Matières et fournitures : **0,7 MDHS** en 2023 en hausse par rapport à 2022 de **+0,3 MDHS** ;

#### ↳ LES AUTRES CHARGES EXTERNES : **449,8 MDHS (+2 MDHS, soit +0,5%)**

Les réalisations des rubriques de ce poste, se présentent comme suit :

- ▶ Les locations, charges locatives et redevances crédit-bail .....**32,6 MDHS** en stagnation par rapport à 2022
- ▶ Les entretiens et réparations.....**379,9 MDHS (-1,2 MDHS, soit -0,3%)**.  
Cette baisse s'explique principalement par l'effet conjugué de :
  - La hausse des charges de dragage d'un montant de **41,1 MDHS** soit **+33%** par rapport à 2022 ;
  - La hausse des charges de maintenance des applications informatiques de **+8,2 MDHS** soit **+294,5%** principalement au niveau du siège de l'ANP ;
  - La hausse des charges d'entretien et réparation du matériel et outillage de **+2,9 MDHS** soit **+62,1%** principalement à l'Institut de formation portuaire de **+3,6 MDHS** compensé par la baisse de **0,5 MDHS** au niveau du port d'Elhoceima et de **0,4MDHS** au niveau du port de Nador ;
  - La baisse des frais d'entretien et de réparation des digues et jetées de **-13,9 MDHS** soit **-38,7%** principalement au port de Sables d'Or **-20,8 MDHS**, de **-1,8 MDHS** au port de Mohammedia et de **-1,4 MDHS** au port de Kénitra, compensé par la hausse au niveau du port d'Eljadida **+6,3 MDHS** et de Jorf Lasfar de **+3,8 MDHS** ;

- La baisse des frais d'entretien et de réparation des voies d'accès de **-10,3 MDS**, soit **-39,9%** par rapport à 2022 principalement au niveau des ports de Casablanca de **-5,4 MDHS**, Sables d'Or de **-1,8 MDHS**, Elhoceima **-1,2 MDHS** et Dakhla de **-1 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des bassins et chenal d'accès de **-9,9 MDHS**, soit **-51,5%** par rapport à 2022 principalement au port d'Assilah de **-9,8 MDHS**;
- La baisse des frais d'entretien et de réparation des quais de plaisance de **-8,6 MDHS**, soit **-82,5%** par rapport à 2022 principalement au niveau du port de Sables d'Or de **-5,3 MDHS**, et **-3,8 MDHS** au niveau du port d'El Jadida;
- La baisse des frais d'entretiens et réparations des murs clôture des ports de **-5 MDHS** principalement au niveau du port de Sables d'Or de **-4,2 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretiens et réparations des ouvrages protections de **-4 MDHS** principalement au niveau du port de Sables d'Or de **-4 MDHS** ;
- La baisse des frais d'entretiens et réparations des quais de pêche de **-1,8 MDHS** principalement au niveau des ports de Nador et Tanger, respectivement de **-1 MDHS** et **-0,6 MDHS**.

Les principales opérations de maintenance et d'entretien réalisées en 2023 ont porté sur :

- Le dragage des bassins (**165,6 MDHS**) ;
  - L'entretien autres biens immobiliers (**33,7 MDHS**) ;
  - L'entretien des digues et jetées (**22 MDHS**) ;
  - L'entretien des bâtiments administratifs (**21,8 MDHS**) ;
  - L'entretien des voies d'accès (**15,5 MDHS**) ;
  - L'entretien des autres surfaces couvertes (**14,9 MDHS**) ;
  - L'entretien du réseau de l'électricité moyen tension (**13,1 MDHS**)
  - Maintenance des applications informatiques (**11 MDHS**)
  - La maintenance des bassins et chenal d'accès (**9,4 MDHS**) ;
  - L'entretien des matériels et outillages (**7,8 MDHS**)
  - L'entretien du réseau d'Eau (**7,7 MDHS**)
  - L'entretien du réseau d'Assainissement (**5 MDHS**)
- ▶ Autres charges.....**37,3 MDHS (+3,2 MDHS, soit +9,5%)**  
 Les Autres charges regroupant les primes d'assurance, ainsi que toutes les autres charges de fonctionnement qui ont atteint un niveau de **37,3 MDHS**, l'équivalent d'une hausse de **3,2 MDHS**, soit **+9,5%** par rapport à 2022.

#### ↳ **IMPOTS ET TAXES : 126,8 MDHS (-5,9 MDHS, soit -4,4%)**

Les principales composantes de cette rubrique sont :

- ▶ Une redevance domaniale..... **110 MDHS** ;
- ▶ La taxe professionnelle et la taxe sur les services communaux ...**16,7 MDHS**.

## ↳ CHARGES DU PERSONNEL : 356,9 MDHS (+44,8 MDHS, soit +14,4%)

Les charges du personnel ont enregistré au titre de l'année 2023, un montant de **356,9 MDHS**, soit une hausse de **14,4%** par rapport aux charges de l'année 2022.

Ces charges sont composées :

- ▶ De la rémunération du personnel.....**296,9 MDHS (+40,5 MDHS, soit +15,8%)** ;
- ▶ Des charges sociales.....**60,1 MDHS (+4,3 MDHS, soit +7,7%)**.

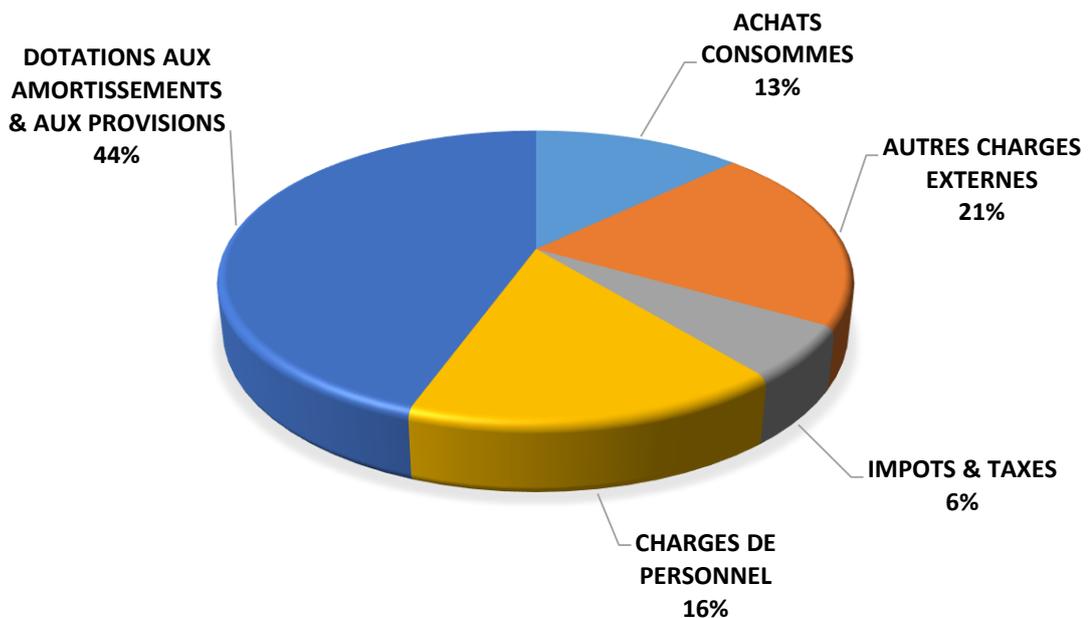
## ↳ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 973,5 MDHS (+61,8 MDHS, soit +6,8%)

Les rubriques de ces charges sont détaillées comme suit :

- ▶ Des dotations aux amortissements de **+64,8 MDHS**, passant de **713,2 MDHS** en 2022 à un montant de **778 MDHS** en 2023 soit **+9,1%** expliquée, principalement par la hausse des dotations aux amortissements relatives au dragage massif de **+20,9 MDHS**, la constatation des dotations aux amortissements en 2023 de la desserte nord au port de Casablanca **+33,6 MDHS** ;
- ▶ Des dotations aux provisions pour risques et charges durables de **-34,8 MDHS**, affichant ainsi un montant de **78,2 MDHS** en 2023, contre **113 MDHS** en 2022 soit **-30,8%**. Cette baisse est expliquée principalement par la constatation en 2022 d'une dotation d'exploitation aux provisions pour litige au port de Casablanca pour **109,6 MDHS** et la constatation en 2023 de la dotation d'exploitation aux provisions pour litige au port de SMIR pour **69,4 MDHS** ;
- ▶ Des dotations aux provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ayant connu une hausse de **31,8 MDHS**, en passant de **85,5 MDHS** en 2022 à **117,3 MDHS** en 2023.

La répartition des charges d'exploitation dont le montant s'élève à **2 186,8 MDHS**, se présente par nature, comme suit :

### REPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE



Les principaux indicateurs financiers de l'ANP au titre de l'année 2023, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

En 1000 DHS

Rubriques	REALISATIONS 2023	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2023 Hors DEAP	REALISATIONS 2022 Hors DEAP	VAR EN VALEUR R23/R22	VAR % R23/R22	VAR % R23 /R22 Hors DEAP
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 642 955	2 134 254	2 642 955	2 134 254	508 701	23,8%	23,8%
CHARGES D'EXPLOITATION	2 186 818	2 059 646	1 213 295	1 147 965	127 172	6,2%	5,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	456 138	74 608	1 429 660	986 289	381 529	511,4%	45,0%
RESULTAT FINANCIER	-161 903	-134 469	-161 903	-134 469	-27 434	-20,4%	-20,4%
RESULTAT COURANT	294 234	-59 861	1 267 757	851 820	354 095	-591,5%	48,8%
RESULTAT AVANT IMPOTS	173 582	72 481	1 147 104	984 162	101 100	139,5%	16,6%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	68 396	25 352	379 923	307 973	43 044	169,8%	23,4%
RESULTAT NET	105 186	47 130	767 181	676 190	58 056	123,2%	13,5%

*Sans l'effet des dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions, le résultat net augmenterait de près de 13,5%.*

## Partie II : Comptes consolidés du Groupe 'ANP'

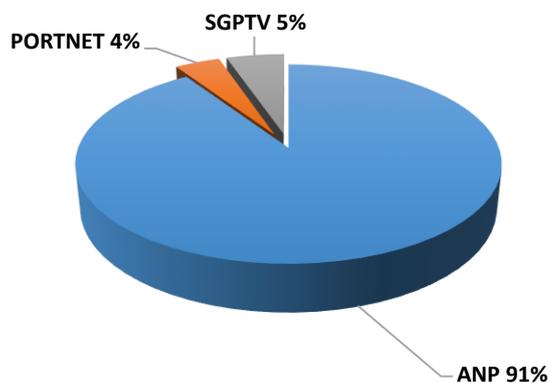
Les réalisations financières consolidées du Groupe 'ANP' au titre de l'année 2022 se présentent comme suit :

### A. EN TERMES D'ACTIVITE :

#### I. **CHIFFRE D'AFFAIRES :**

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2023, comparé à celui de 2022, a connu une augmentation de **20,1%** en passant de **2 317 MDHS** à **2770 MDHS** en 2023 consolidant la même tendance haussière que celle enregistrée les années passées.

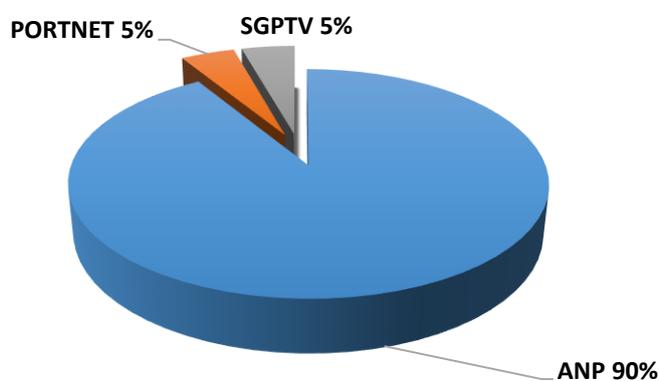
Par structure, Le chiffre d'affaires du Groupe 'ANP' est réparti comme suit :



## II. CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges d'exploitation consolidées s'élèvent au titre de l'année 2023 à un montant de **2 450 MDHS**, soit **+4,4%** par rapport aux réalisations de 2022.

Par structure, ces charges se présentent comme suit :



## III. RESULTATS CONSOLIDES

Les résultats consolidés au titre de l'exercice 2023 sont comme suit :

- ⚡ Résultat d'exploitation consolidée ..... **477 MDHS.**
- ⚡ Résultat courant consolidée ..... **342 MDHS.**
- ⚡ Résultat net consolidée ..... **164 MDHS.**

Le tableau ci-après, reprend une synthèse des produits et de charges (Cf. détail Produits et Charges en annexes) :

Indicateurs	En MDHS			
	REALISATIONS 2023 ANP	REALISATIONS 2023 PORTNET	REALISATIONS 2023 SGPTV	REALISATIONS 2023 GROUPE 'ANP'
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 511	113	145	2 770
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 642	134	150	2 926
CHARGES D'EXPLOITATION	2 216	114	120	2 450
RESULTAT D'EXPLOITATION	425	21	31	477
RESULTAT COURANT	303	28	12	342

## **B. AU NIVEAU BILANCIEL :**

Tel que détaillé ci-après, le total actif consolidé est de **24,9 Milliards de DHS** en 2023 contre **23,8 Milliards de DHS** en 2022, soit une augmentation de **4,6%**.

Les immobilisations représentent au titre de l'année 2023 près des  $\frac{3}{4}$  du total de l'actif (**62%**) contre **66%** enregistré en 2022, soit presque la même proportion que celle de l'année 2022.

Les Fonds propres sont de **10,6 Milliards de DHS**, soit près de la moitié du total du bilan (**43%**). Cela est dû à l'apport de l'Etat au fonds de l'ANP en 2019 des fonds d'un montant de **5 Milliards de DHS** en contrepartie d'une immobilisation incorporelle du même montant.

En ce qui concerne la mobilisation de financements, la variation constatée concerne essentiellement les emprunts de l'ANP pour **262 MDHS** avec des remboursements effectués par l'ANP et la SGPTV respectivement pour **511 MDHS** et **46 MDHS** durant l'année 2023.

**BILAN CONSOLIDÉ ACTIF**

En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2022
* Immobilisations incorporelles	4 670	4 759
* Immobilisations corporelles	9 659	9 974
* Immobilisations financières	649	668
* Titres MEE	268	257
* Impôts différés actifs	63	56
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 309</b>	<b>15 714</b>
* Stocks	8	9
* Créances d'exploitation	744	697
* Créances diverses	2 654	3 150
* Titres et valeurs de placement	147	203
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 553</b>	<b>4 059</b>
* Trésorerie-Actif	5 993	3 982
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 855</b>	<b>23 755</b>

**BILAN CONSOLIDÉ PASSIF**

En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE au 31/12/2022
<b>Capitaux Propres Groupe</b>	<b>9 591</b>	<b>9 582</b>
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	373	539
* Résultat net part groupe	155	-20
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>268</b>	<b>259</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>9 859</b>	<b>9 841</b>
* Subventions d'investissement	305	320
* Provisions pour risques et charges	476	448
* Dettes financières	6 869	7 286
<b>PASSIF IMMOBILISE</b>	<b>7 650</b>	<b>8 054</b>
* Dettes d'exploitation	434	453
* Autres dettes	1 209	1 131
* Autres provisions pour risques et charges	1	2
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 644</b>	<b>1 586</b>
* Trésorerie-Passif	5 702	4 274
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 855</b>	<b>23 755</b>

\* MEE: Mise En Equivalence

### C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE :

En MDHS

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2022</b>	9 063	539	9 602	139	9 741
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	9 063	539	9 602	139	9 741
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice	-	20	20	0	20
<b>Résultat global total de l'année</b>	-	20	20	0	20
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Dividende	-	-	-	-	-
Reclassement des réserves	-	-	-	121	121
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	-	-	-	121	121
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	9 063	519	9 582	259	9 841
<b>Au 1er janvier 2023</b>	9 063	519	9 582	259	9 841
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
<b>Montants retraités à l'ouverture</b>	9 063	519	9 582	259	9 841
<b>Variation des capitaux propres</b>					
Résultat de l'exercice	-	155	155	9	164
<b>Résultat global total de l'année</b>	-	155	155	9	164
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Dividendes et acomptes versés	-	146	146	-	146
Reclassement des réserves	-	-	-	-	-
Acquisition des minoritaires	-	-	-	-	-
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	-	146,47	146	-	146
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	9 063	527	9 590	268	9 859

### D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE :

En MDHS

RUBRIQUES	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE au 31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
* Résultat net consolidé	164	-20
* Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements	802	757
Variation des impôts différés	-7	-22
Plus-values de cessions, nettes	-0	-0
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	-15	-
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-11	-6
Autres flux	0	48
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>933</b>	<b>757</b>
* Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	536	-122
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>1 469</b>	<b>635</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
* Acquisition d'immobilisations	-398	-612
* Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	0
* Autres variations d'immobilisation	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-398</b>	<b>-611</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
* Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-146	-
* Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
* Diminution des immobilisations financières	6	6
* Augmentation des immobilisations financières	-8	-6
* Augmentation des Dettes de Financement	262	616
* Remboursements d'emprunts	-657	-517
* Augmentation de capital	-	-
* Augmentation de capital des sociétés intégrées globalement	-	121
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-544</b>	<b>219</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>527</b>	<b>243</b>
* Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	-90	-332
* Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	438	-90

## **E. ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ETIC) DU GROUPE ANP**

### **I. ACTIVITE DU GROUPE :**

L'ANP a été créée en vertu de la loi 15/02 et a pour principales missions :

- D'assurer le développement, la maintenance et la modernisation des ports pour traiter, dans les meilleures conditions de gestion, de coût, de délai et de sécurité, les navires et les marchandises transitant par les ports ;
- D'assurer la sûreté et la sécurité dans les ports au respect de la dimension environnementale ;
- De veiller à l'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- D'assurer la régulation dans les ports de manière à garantir le respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaire.

### **II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

- Les faits marquants concernant l'année 2023 se résument comme suit :
  - Visite de Mme la ministre de la Transition Energétique et de Développement Durable au port de Mohammedia le 04 Janvier 2023. Cette visite a couvert les installations du port notamment le terminal pétrolier, le port intérieur, et le magasin de stockage du matériel de lutte contre l'incendie et la pollution.
  - Organisation le 03, 06 et 07 Janvier 2023 des sessions de formation POWER-TO-X, à l'Institut de Formation Portuaire afin de sensibiliser les cadres de l'ANP aux enjeux et opportunités de l'hydrogène vert en tant que facteur clé de la transition énergétique.
  - Organisation du 17 Janvier au 04 février 2023 de l'escale du « Plastic Odyssey » à la Marina de Tanger, navire d'expédition dédié à la lutte contre la pollution plastique qui réalise un tour du monde avec 30 escales dont Tanger.
  - Participation de l'ANP aux travaux de la journée d'information sur les programmes prévisionnels des marchés de BTP du ministère de l'Équipement et de l'Eau, le 15 Mars 2023 à Rabat.
  - Participation de L'ANP à l'édition de lancement de GITEX AFRICA, la plus grande exposition technologique et d'innovation en Afrique, qui s'est tenue au Maroc du 31 mai au 2 juin 2023. L'organisation du GITEX AFRICA a constitué une opportunité pour confirmer la stratégie du Royaume pour la transformation digitale, ainsi que ses efforts pour renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine du numérique.
  - Participation de l'ANP à la 4ème Edition du Forum Africain des ports qui s'est tenu les 25 et 26 Mai 2023 à ABIDJAN.
  - Obtention par l'ANP du « BRONZE AWARDS» pour son projet 'ANP Climate Resilience' lors de la cérémonie de remise des prix organisée par la BERD le 18 Mai 2023. Ce projet a été sélectionné parmi plus de 70 nominations.
  - Participation de L'ANP à la conférence IALA AISM 2023 tenue du 27 mai au 03 juin à Rio De Janeiro et Réélection du Maroc au Conseil de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM).
  - Lancement en date du 27/07/2023 d'un nouveau système intégré de gestion des marinas baptisé « SMART MARINA » par l'ANP, la SGPTV et l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, en collaboration avec PORTNET S.A pour améliorer l'expérience des usagers dans les ports de plaisance.

- Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 pour PORTNET S.A pour ses activités de développement, de gestion et d'exploitation des services digitaux de la logistique et du commerce extérieur.
- Contribution par le Groupe ANP à hauteur de 45 Millions de dirhams au Fonds Spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre qui a secoué la province d'AL Haouz le 08 Septembre 2023. Cette contribution comprend 30 millions de dirhams versé par l'ANP et 15 millions de Dirhams versé par la filiale POTRNET SA.
- Visite d'une délégation d'acheteurs Canadiens le 18 Septembre 2023 des installations portuaires du port de CASABLANCA, notamment le TERMINAL À CONTENEUR EST et le NOUVEAU CHANTIER NAVAL.
- Participation du 10 au 13 octobre 2023 de la SGPTV à la 63ème Assemblée Générale de MedCruise organisée à « Burgas » en Bulgarie. Une présentation d'une étude sur l'environnement et sur les solutions techniques environnementales des ports de croisière méditerranéens a été effectuée par le Port.
- Publication de l'édition 2022 du Rapport de l'Observatoire de la Compétitivité des Ports Gérés par l'ANP dans le cadre de l'engagement continu de l'ANP pour l'amélioration de la performance de ces ports.
- Lancement du nouveau portail PORTNET Digital Services donnant accès à l'intégralité des produits et services de PORTNET S.A. Il permet de souscrire aux services du Guichet Unique et de la Douane, pour explorer les solutions (Trade Sense, Massar Attajir, les KPI de PORTNET, PORTNETPAY, ERP communautaire, etc.).
- Lancement le 20/12/2023 par l'ANP et PORTNET en partenariat avec l'Université Mohamed 6 Polytechnique de la troisième édition du Hackathon « SMART PORT CHALLENGE 2024 », consacré à l'innovation dans le secteur portuaire au Maroc.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :**

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

#### **3.1 Principales règles comptables et méthodes de consolidation du groupe ANP**

Tel que prévu par la circulaire N° 07/09 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le Groupe 'ANP' a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe ANP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

##### **3.1.1 Méthodes et périmètre de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe ANP détient, directement ou

indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de l'ANP se présente comme suit :

Sociétés	Secteur D'activité	Périmètre au 31 décembre 2023			Périmètre au 31 décembre 2022		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Secteur Portuaire	100%	100%	IG*	100%	100%	IG*
PORTNET	Secteur Portuaire	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	Secteur Portuaire	50,15%	50,15%	IG	50,15%	50,15%	IG
LPEE	ESSAIS & ETUDES	24,99%	24,99%	MEE*	24,99%	24,99%	MEE*
CID	CONSEIL-INGENIERIE	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE

-IG\* : Intégration Globale

-MEE\* : Mise En Equivalence

Au cours de l'année 2023, le périmètre de consolidation du Groupe ANP n'a pas connu un changement au niveau des entités consolidées

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et leurs raisons d'exclusion se détaillent comme suit :

Sociétés	2023 et 2022	
	% de participation	Raison d'exclusion
SERECAP	0,21%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
AMOS	5%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
ADM	0,60%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NIHAM	25%	En liquidation
SAPT	8,33%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NWM	12,88%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

### 3.1.2 Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

### 3.1.3 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets, les licences et les droits incorporels nécessaires à l'exploitation.

### 3.1.4 Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. Les durées d'amortissement appliquées par nature d'immobilisation se présentent comme suit :

- Constructions 3 à 20 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans

Les plus-values sur cession d'immobilisation sont annulées en cas de cession intragroupe lorsqu'elles sont significatives.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bails devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

### **3.1.5 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation non consolidés qui figurent au bilan à leur coût d'acquisition et de leur valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

### **3.1.6 Stocks**

Les stocks sont composés essentiellement de matières et fournitures consommables. Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de leur valeur nette de réalisation.

### **3.1.7 Créances & chiffre d'affaires**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où le service a été rendu au client.

### **3.1.8 Titres et valeurs de placement**

Les titres et valeurs mobilières de placement sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

### **3.1.9 Trésorerie**

Les comptes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

### **3.1.10 Subvention d'investissements**

Les subventions d'investissements reçus de l'Etat sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

### **3.1.11 Provisions pour risques et charges**

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent

probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Cette rubrique comprend également, l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi accordés selon la catégorie des salariés de l'entreprise. Ces avantages sont estimés sur la base de la méthode actuarielle dite « Projected unit credit method » (« PUC Proratée »).

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de l'ANP envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAPF) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte de :

- La probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation ;
- L'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

### **3.1.12 Retraitement des impôts**

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

### **3.1.13 Résultat non courant**

Les comptes de produits et charges non courants sont destinés à enregistrer les produits et les charges ne se rapportant ni à l'exploitation normale, ni à l'activité financière de l'entreprise, et ayant par conséquent un caractère non récurrent.

### **3.1.14 Résultat par action**

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

### **3.1.15 Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### **3.1.16 Ecart d'acquisition**

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans les actifs et passifs retraités de l'entité acquise.

#### IV. DETAIL ET EXPLICATION DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DE LEURS VARIATIONS :

##### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

En MDHS

GROUPE ANP	2022	Acquisitions Dotations	Cessions et retraits	Changement de périmètre	Reclassement	2023
<b>Brut</b>	<b>18 496</b>	<b>398</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 876</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 178</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 212</b>
Immobilisation en recherche et développ	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similai	135	29	-	-	-	163
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	5 043	6	-	-	-	5 049
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 318</b>	<b>364</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 664</b>
Terrains	84	-	-	-	-	84
Constructions	8 760	15	5	-	898	9 668
Installations techniques, matériel et outill	1 999	25	10	-	28	2 041
Matériel de transport	156	3	-	-	-	159
Mobiliers, matériel de bureau et aménagei	187	6	2	-	2	193
Autres immobilisations corporelles	33	5	0	-	-	38
Immobilisations corporelles en cours	2 099	311	-	-	928	1 481
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>3 762</b>	<b>802</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 547</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>419</b>	<b>123</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>542</b>
Immobilisation en recherche et développ	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similai	80	19	-	-	-	99
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	339	104	-	-	-	443
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 343</b>	<b>679</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 005</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	2 459	488	5	-	-	2 942
Installations Techniques, Matériel et Outil	662	157	10	-	-	808
Matériel de Transport	66	16	-	-	-	82
Mobiliers, Matériel de Bureau et Aménage	132	15	2	-	-	145
Autres Immobilisations Corporelles	25	3	0	-	-	28
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Total net</b>	<b>14 733</b>	<b>404</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 330</b>

En 2023, les acquisitions correspondent à des projets d'infrastructure engagés par l'ANP et ses filiales. Les investissements de l'ANP représentent plus que 89% du total des acquisitions du Groupe ANP.

##### 2. Immobilisations financières

Au 31 décembre 2023 et 2022, les immobilisations financières se présentent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Prêts immobilisés</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>Autres créances financières</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Titres de participation (1)</b>	<b>633</b>	<b>654</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>649</b>	<b>668</b>

(1) Au 31/12/2022 et 2023, les titres de participation sont constitués comme suit :

SOCIETES	Brute	Provision	Net 2023	Net 2022
SERECAF	0,01	0,01	-	-
AMOS	0,10	0,10	-	-
ADM	95	41	54	54
NIHAM	6	6	-	-
SAPT	50	22	28	50
NWM	550	-	550	550
<b>Total</b>	<b>701</b>	<b>68</b>	<b>633</b>	<b>654</b>

### 3. Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence se présente comme suit :

	Pourcentage de contrôle	
	31/12/2023	31/12/2022
CID	33,55%	33,55%
LPEE	24,99%	24,99%

Sociétés	31/12/2023		31/12/2022	
	valeur des titres	quote-part du résultat	valeur des titres	quote-part du résultat
CID	131	1	129	6
LPEE	137	10	128	3
<b>TOTAL</b>	<b>268</b>	<b>11</b>	<b>257</b>	<b>9</b>

Les principaux agrégats en normes marocaines des sociétés mises en équivalence sont détaillés comme suit :

	CID	
	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	115	123
Actif circulant	454	426
Passif à long terme	402	408
Dettes du passif circulant	201	169
Chiffre d'affaires	253	237
Résultat d'exploitation	19	33

	LPEE	
	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	138	130
Actif circulant	791	804
Passif à long terme	694	655
Dettes du passif circulant	251	275
Chiffre d'affaires	540	474
Résultat d'exploitation	49	19

#### 4. Stocks

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	9,3	9,6
Dépréciation (-)	-0,8	-0,8
<b>TOTAL NET</b>	<b>8,5</b>	<b>8,8</b>

Les stocks sont composés principalement de matières et de fournitures consommables et n'ont pas connu de variation significative au cours de l'année 2023.

#### 5. Créances d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 310	1 221
Dépréciation	-566	-524
<b>TOTAL NET</b>	<b>744</b>	<b>697</b>

L'ensemble des créances clients à fin 2023 et à 2022 a une échéance de moins d'un an.

#### 6. Actifs, passifs d'impôts différés et Impôt sur le résultat

##### 4.6.1. Actifs, passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés actifs	63	56
Impôts différés passifs	0	0

Les impôts différés sont relatifs à des retraitements de consolidation dont principalement, le retraitement des immobilisations en non valeurs, le retraitement des contrats de crédit-bail et le retraitement lié aux avantages post-emploi.

##### 4.6.2 Preuve d'impôt

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	79	36
Impôts différés	-11	-22
Charge d'impôt	68	14
Taux d'impôt constaté *	29%	-244%

\* Impôts sur les résultats/résultat avant impôts

La charge d'impôt a passé de **14 MDHS** en 2022 à **68 MDHS** en 2023 impactée principalement par la hausse de l'impôt sur les sociétés de l'ANP.

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	164	-20
Impôts comptabilisés	68	14
Résultat avant impôt	<b>232</b>	<b>-6</b>
Taux d'impôt en vigueur	32%	0,5%
Impôt théorique	<b>75</b>	<b>12</b>
Autres impacts	-6	2
Impôt effectif	<b>68</b>	<b>14</b>

## 7. Créances diverses

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	<b>16</b>	<b>0</b>
Personnel	<b>0</b>	<b>0</b>
Etat- débiteurs	<b>861</b>	<b>1 216</b>
Autres débiteurs	<b>12</b>	<b>12</b>
Comptes d'associés	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres comptes de régularisation actif	<b>1 765</b>	<b>1 922</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 654</b>	<b>3 150</b>

La rubrique Etat débiteurs au 31 décembre 2023 est principalement composée de crédit de TVA pour **666 MMAD** contre **994 MMAD** au 31 décembre 2022 ainsi que la TVA récupérable de **150 MMAD** en 2023 contre **171 MMAD** en 2022 et des acomptes sur IS pour **38 MMAD** en 2023 contre **47 MMAD** en 2022.

## 8. Subventions d'investissement

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'investissement	<b>305</b>	<b>320</b>
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>	<b>320</b>

Au 31 décembre 2023 et 2022, les subventions d'investissement sont relatives pour :

- **300 MDH** à la contribution de l'Etat au projet de réalisation de la Desserte Nord ;
- **-15 MDHS** à la part de la contribution de l'Etat au projet de réalisation de la Desserte Nord inscrite au compte de produit et charges ;
- **20 MDH** correspondant à la contribution de l'Etat au projet de reconversion du Port de Tanger Ville.

## 9. Provisions pour risques et charges :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Provisions durables pour risques et charges	<b>476</b>	<b>448</b>
Autres provisions pour risques et charges	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>477</b>	<b>450</b>

Le tableau de mouvements des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

(en millions MAD)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provisions pour risques et charges	429	78	50	456
Avantages au personnel	20	-	-	20
Provisions durables pour risques et charges	<b>448</b>	<b>78</b>	<b>50</b>	<b>476</b>
Autres provisions pour risques et charges	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

La rubrique provisions durable pour risques et charges est composée principalement des provisions pour risques liés aux litiges avec les différents tiers pour **456 MMAD** au 31 décembre 2023 contre **429 MMAD** au 31 décembre 2022.

#### 10. Dettes d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	434	453
<b>TOTAL</b>	<b>434</b>	<b>453</b>

L'échéance des dettes d'exploitation en 2023 et 2022 est à moins d'un an.

#### 11. Dettes financières :

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions MAD)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires	414	1 729	2 183	<b>4 326</b>
Autres dettes de financement	262	1 207	1 074	<b>2 543</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>676</b>	<b>2 936</b>	<b>3 257</b>	<b>6 869</b>

Les dettes de financement incluent principalement :

- Emission d'un emprunt obligataire par placement privé en juin 2022 d'un montant de **350 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit par placement privé en décembre 2021 pour un solde de **633 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit par placement privé en octobre 2021 pour un solde de **433 MMAD** ;
- Un crédit consorsial garanti souscrit en 2021 pour un montant de **700 MMAD** ;
- Crédit AFD signé le 22 Juin 2020 pour un montant total de 100 Millions d'euros. Au 31 décembre 2023, quatre tirages sont effectués pour un Montant de **983 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en décembre 2019 pour un solde de **2 016 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en juin 2019 en deux tranches pour un solde de **693 MMAD** ;
- Un emprunt obligataire souscrit en 2017 en deux tranches pour un solde de **200 MMAD** ;
- Crédit consorsial 1 représentant un solde de : **30 MMAD** ;
- Crédit AFD présentant un solde de : **219 MMAD** ;

- La signature par la SGPTV, en date du 22 Février 2021, du contrat de prêt relatif au crédit de 100 MDH garanti. Le solde restant à payer à fin décembre 2023 est de **95 MMAD**.
- Un emprunt bancaire à long terme de la SGPTV pour un solde de **443 MMAD** ;
- Déblocage par la SGPTV d'un découvert exceptionnel dans le cadre du mécanisme « Damane Oxygène » pour un solde de **9 MMAD**.

L'ensemble des dettes sont souscrites par l'ANP à l'exception des deux emprunts bancaires de **95 MMAD** et **443 MMAD** ainsi que le découvert exceptionnel de **9 MMAD** dû par la filiale SGPTV.

## 12. Autres dettes :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs, avances et acomptes	181	180
Dettes sociales	71	71
Dettes fiscales	628	565
Autres dettes et comptes de régularisation	329	315
<b>TOTAL</b>	<b>1 209</b>	<b>1 131</b>

Au 31 décembre 2023, le poste dettes fiscales comprend essentiellement la TVA facturée pour un montant de **181 MMAD** contre **171 MMAD** au 31 décembre 2022.

Les autres dettes et comptes de régularisation sont essentiellement relatifs aux dettes sur acquisition d'immobilisations pour **165 MMAD** en 2023 contre **218 MMAD** en 2022.

## 13. Trésorerie :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	5 993	3 981
Trésorerie Passif	5 702	4 274
<b>Trésorerie nette</b>	<b>290</b>	<b>-292</b>

La trésorerie nette a connu une amélioration entre les deux exercices 2022 et 2023 malgré l'effort d'investissement fourni par l'Agence compensé par la mobilisation des financements réalisés courant l'année 2023.

## 14. Chiffre d'affaires :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	-	-
Ventes de services	2 770	2 317
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 770</b>	<b>2 317</b>

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de :

- Droits de Ports pour **1 210 MMAD** en 2023 contre **1 114 MMAD** en 2022;
- Redevances de concessions et d'autorisations pour **1 038 MMAD** en 2023 contre **722 MMAD** en 2022 ;
- Redevance de gestion de réseaux pour **127 MMAD** en 2023 contre **123 MMAD** en 2022 ;

- Redevance d'occupation du domaine public pour **117 MMAD** en 2023 contre **115 MMAD** en 2022 ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale PORTNET pour **114 MMAD** en 2023 contre **122 MMAD** en 2022 ;
- Le chiffre d'affaires de la filiale SGPTV pour **145 MMAD** en 2023 contre **104 MMAD** en 2022.

#### 15. Autres charges externes :

##### Détail des charges externes en milliers de dirhams

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Locations et charges locatives	20	20
Entretiens et réparations	505	533
Primes d'assurances	10	10
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	1	1
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires & Commission	11	10
Redevances pour brevets, marques, droits	0	0
Transports	1	1
Déplacements, missions et réceptions	8	8
Reste du poste des autres charges externes	42	22
<b>Total</b>	<b>597</b>	<b>605</b>

Au 31 décembre 2023, La baisse des charges externes est liée principalement à l'effet combiné de la baisse des charges liées à l'entretien et à la maintenance des infrastructures portuaires et la hausse des autres charges externes.

#### 16. Charges du personnel :

Au 31 décembre 2023, les charges du personnel, y compris les charges patronales, s'élèvent à **398 MMAD** contre **352 MMAD** au 31 décembre 2022.

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale au cours de l'exercice 2023 est de **968** personnes contre **969** en 2022.

Au 31 décembre 2023, la rémunération des principaux dirigeants de l'ANP y compris les charges sociales s'élève à **8,5 MMAD** contre **7 MMAD** en 2022.

#### 17. Dotation d'exploitation :

(en millions MAD)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles	679	636
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	123	120
Dotations aux provisions	225	227
<b>Total</b>	<b>1 027</b>	<b>984</b>

L'augmentation des dotations aux amortissements est expliquée principalement par la mise en service de nouveaux investissements.

## 18. Résultat financier :

(En millions de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	6	2
Reprises financières : transfert charges	107	94
Produits des titres de participation	7	-
Intérêts et autres produits financiers	14	18
Produits financiers	134	114
Charges d'intérêts	243	254
Pertes de change	0,3	32
Autres charges financières	-	-
Dotations financières	25	19
Charges financières	268	305
<b>Résultat financier</b>	<b>-134</b>	<b>-191</b>

Le résultat financier a connu une hausse de **57 MMAD** en 2023 par rapport à 2022 expliquée principalement par la baisse des pertes de change relatives à la baisse du cours de change des emprunts contractés en devise par l'ANP.

## 19. Résultat non courant :

(En millions de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Produits non courants	130	316
Charges non courantes	251	186
<b>Résultat non courant</b>	<b>-121</b>	<b>129</b>

Les produits non courants ont passé de **316 MMAD** en 2022 à **130 MMAD** en 2023. Tandis que les charges non courantes ont passé de **186 MMAD** en 2022 à **251 MMAD** en 2023.

## 20. Engagement hors bilan :

Au 31 décembre 2023, les avals, cautions et sûretés reçus par le Groupe ANP s'élèvent à **968 MMAD** en 2023 contre **986 MMAD** en 2022. (cf. états annexes).

Les avals, cautions et sûretés donnés par le Groupe ANP s'élèvent à **500 MMAD** à fin 2023 et à fin 2022.

## 21. Information sectorielle :

Au Maroc, le Groupe ANP représenté par l'ANP en tant qu'Autorité portuaire, est le gestionnaire des ports relevant de son domaine d'intervention. Sa mission consiste principalement en (i) la maintenance et le développement des infrastructures portuaires, (ii) la veille sur le respect des règles de sûreté et sécurité dans les ports et (iii) la régulation des activités et des opérateurs dans les ports.

La principale activité du Groupe est liée à la gestion des ports du Maroc et des produits directement liés à ce processus. Le Groupe ANP dispose de filiales consolidées par mise en équivalence dont l'activité consiste à réaliser des études d'ingénieries et de conseils.

En conséquence, le Groupe qui opère à 100% au Maroc considère qu'il a deux activités principales : la gestion portuaire et le Conseil.

Les principaux agrégats de ces deux activités sont présentés comme suit :

(En millions de dirhams)	31/12/2023		31/12/2022	
	Activité portuaire	Activité de conseil	Activité portuaire	Activité de conseil
Actifs immobilisés	15 065	244	15 481	234
Actifs circulant	3 553	-	4 059	-
Trésorerie actif	5 993	-	3 981	-
<b>Total Actif</b>	<b>24 611</b>	<b>244</b>	<b>23 521</b>	<b>234</b>
Capitaux propres	9 614	244	9 607	234
Passifs à long terme	7 650	-	8 054	-
Passifs circulant	1 644	-	1 586	-
Trésorerie passif	5 702	-	4 274	-
<b>Total Passif</b>	<b>24 611</b>	<b>244</b>	<b>23 521</b>	<b>234</b>
Chiffres d'affaires	2 771	-	2 317	-
Résultat d'exploitation	477	-	47	-

## 22. Entreprises liées :

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec LPEE s'est élevé à respectivement **14 MMAD** et **14,3 MMAD** respectivement au 31 décembre 2023 et 2022. Le solde dû par l'ANP à LPEE s'élève à près de **8,8 MMAD** au 31 décembre 2023.

Le volume des transactions réalisées par l'ANP avec CID s'est élevé à **0,8 MMAD** en 2023 contre **1,8 MMAD** en 2022. Le solde dû par l'ANP à CID s'élève à près de **1,1 MMAD** au 31 décembre 2023.

## 23. Evénements post-clôture :

Néant.

## F. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	50,15%	50,15%	IG	50,15%	50,15%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

-IG : Intégration Globale  
-MEE : Mise En Equivalence

# Partie III : Attestations des Auditeurs Externes :

## A. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP :



Agence Nationale des Ports (ANP)  
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf  
Casablanca

### RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) (COMPTES SOCIAUX) - PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023 -

#### AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

##### OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 9 709 879 514,53 dont un bénéfice net de MAD 105 185 735,45.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2023 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

##### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

##### EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CREANCES RATTACHEES

###### 1 Question-Clé identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrées au 31 décembre 2023 des montants nets respectifs de 911 495 KMAD et 1 000 KMAD.

A la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes y afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

###### 2 Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette Question-Clé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- > Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la Société et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- > Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;
- > Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

##### RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

##### RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 Avril 2024

##### Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

BDO Sari



Adib BENBRAHIM

Associé Gérant



Zakaria FAHIM

Associé Gérant

## B. ATTESTATION PORTANT SUR LES COMPTES CONSOLIDES GROUPE ANP :



Agence Nationale des Ports (ANP)  
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf  
Casablanca

### RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DU GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) (COMPTES CONSOLIDES) - PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023 -

#### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 9 859 millions de dirhams, dont un résultat net consolidé de 164 millions de dirhams.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

#### RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 Avril 2024

#### Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

BDO Sarl



Adib BENBRAHIM

Associé Gérant



Zakaria FAHIM

Associé Gérant

## **Partie IV : Environnemental Social et Gouvernance (ESG)**

### **A. INFORMATIONS A TITRE GENERAL**

#### **I. AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP) : Gouvernance et Stratégie RSE**

##### **1. Gouvernance :**

###### **a. Organes d'administration**

###### **↳ Composition du Conseil d'Administration**

L'Agence est administrée par un conseil d'administration et est gérée par un Directeur. Conformément à l'article 35 de la Loi portuaire 15-02. Le Conseil d'Administration est présidé par le Ministre de l'Equipement et de l'Eau conformément à l'article 3 du décret n° 2.17.201 du 28 avril 2017 relatif aux attributions du Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Il comprend, en plus du représentant de l'ANGSPE (membre en vertu de l'article 5 de la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics), les membres suivants :

- a) Des représentants de l'Administration ;
- b) Président de la fédération des chambres de commerce, d'industrie et de services, ou son représentant ;
- c) Président de la fédération des chambres d'agriculture, ou son représentant ;
- d) Président de la fédération des chambres des pêches maritimes, ou son représentant ;
- e) Président du groupement le plus représentatif des entreprises au Maroc ;
- f) Quatre personnalités choisies dans le secteur public et privé, pour leurs compétences technique, juridique, économique et professionnelle dans le domaine portuaire ;
- g) Deux représentants des organisations syndicales les plus représentatives des salariés de l'agence, conformément aux dispositions, de l'alinéa 2 de l'article 425 de la Loi n° 65-99 relative au code du travail.

Les membres visés aux (f) et (g) ci-dessus sont désignés par le Chef du Gouvernement pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

La qualité de membre du conseil d'administration, en ce qui concerne les membres visés au f) ci-dessus est incompatible avec tout intérêt personnel en relation avec le domaine portuaire.

Conformément à l'article 3 du décret 2-06-214, outre les membres visés aux (b), (c), (d), (e), (f), et (g) de l'article 35 de la loi n°15-02 susvisée, le Conseil d'Administration de l'ANP est composé des membres suivants :

- ▶ Le Ministre chargé des ports ;
- ▶ Le secrétaire général du Département chargé des ports ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des ports, dont le directeur des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Deux représentants du Département chargé des finances, dont le directeur des douanes et des impôts indirects ;

- ▶ Deux représentants du Département chargé du transport, dont le directeur de la marine marchande ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'agriculture
- ▶ Un représentant du Département chargé des pêches maritimes ;
- ▶ Un représentant du Département chargé du commerce et de l'industrie
- ▶ Un représentant du Département chargé de la santé ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'environnement ;
- ▶ Un représentant du Département chargé de l'énergie.

Les Départements ministériels membres du conseil d'administration de l'Agence sont représentés par leurs secrétaires généraux ou par des directeurs centraux.

Les membres visés aux b, c et d de l'article 35 de la loi n°15-02 précitée participent personnellement ou se font représenter par les vices présidents de leurs fédérations.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter à participer aux réunions de ce dernier, toute personne dont il juge la participation utile.

Le contrôleur d'Etat assiste aux réunions du Conseil d'Administration et des comités qui en découlent avec voix consultative et ce, en vertu de l'article 9 de la 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

#### ↳ Date de nomination des membres de l'organe de gouvernance

Les membres du Conseil d'Administration de l'ANP (CA), sont désignés Es-qualité. De ce fait, la désignation d'un membre est subordonnée à l'accès aux fonctions lui permettant de siéger au CA au niveau de son Administration ou Organisme d'appartenance.

#### ↳ Mode de convocation

L'article 37, de la loi n°15-02 susvisée, précise que « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que les besoins de l'Agence l'exigent et au moins deux fois par an pour arrêter :

- ▶ Les états de synthèse de l'exercice clos.
- ▶ Le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant.

#### ↳ Conditions de délibérations

L'article 38, de la loi n°15-02 indique que « le Conseil d'Administration délibère valablement lorsque les deux tiers de ses membres sont présents. Si le quorum des deux tiers n'est pas atteint, le Conseil est convoqué une deuxième fois dans un délai de quinze jours et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ».

#### ↳ Pouvoirs du conseil

Conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°15-02, le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'Agence. A cet effet, il règle par ses délibérations les questions générales intéressant l'Agence, notamment :

- ▶ Arrête la politique générale de l'Agence dans le cadre des orientations fixées par le Gouvernement ;
- ▶ Arrête le programme des opérations techniques et financières de l'Agence ;
- ▶ Arrête le budget ainsi que les modalités de financement des programmes d'activités de l'Agence et le régime des amortissements ;
- ▶ Arrête les comptes et décide de l'affectation des résultats ;
- ▶ Fixe les redevances, les droits et les tarifs portuaires ;
- ▶ Arrête l'organisation administrative centrale et extérieure de l'Agence ;
- ▶ Adopte les statuts du personnel et les fait approuver dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur relative au personnel des établissements publics ;
- ▶ Examine les plans d'aménagement des ports avant leur approbation ;
- ▶ Examine les règlements d'exploitation des ports avant leur approbation ;
- ▶ Approuve les conventions de concession de gestion d'exploitation ;
- ▶ Donne son accord pour les autorisations d'exploitation portuaire revêtant un caractère de service public ;
- ▶ Approuve les contrats d'hypothèques conclus par les concessionnaires pour garantir le financement, la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, des constructions, des équipements fixés et des installations à caractère immobilier, prévus par la concession ;
- ▶ Délègue les pouvoirs spéciaux au directeur de l'Agence pour le règlement d'affaires déterminées.

#### **b. Organes de direction**

Les principaux dirigeants de l'ANP sont :

- ▶ Directrice Générale ;
- ▶ Directeur des Finances et Comptabilité ;
- ▶ Directeur Régulation des activités et des opérations ;
- ▶ Directrice Stratégie et Développement ;
- ▶ Directeur chargé de la Mission Coopération ;
- ▶ Directeur juridique ;
- ▶ Directeur de la Police portuaire et réglementation
- ▶ Directeur des Infrastructures ;
- ▶ Directeur de l'Institut de Formation Portuaire ;
- ▶ Directeur de l'Organisation et Système d'Information ;
- ▶ Directeur des Ressources Humaines ;
- ▶ Directeur des Achats et Approvisionnement ;
- ▶ Directeur Régional du Port de Casablanca ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Nord et Directeur du Port de Mohammedia ;
- ▶ Directeur Régional Méditerranée Et Directeur du Port De Nador ;
- ▶ Directeur Régional Atlantique Sud et Directeur du Port d'Agadir ;
- ▶ Directeur Régional des Ports d'El Jadida et Directeur du Port de Jorf Lasfar ;
- ▶ Directeur Régional des Ports de Safi et Directeur du Port Safi Atlantique ;
- ▶ Directeur Régional Grand Sud et Directeur du Port de Laâyoune ;
- ▶ Directeur Régional du Détroit et Directeur du Port de Tanger ;
- ▶ Chef du Département du Port de Larache ;
- ▶ Chef du Département du Port d'Essaouira ;
- ▶ Directeur du Port de Tan-Tan ;
- ▶ Directeur du Port de Dakhla.

Conformément à l'article 39, « le directeur de l'Agence est nommé dans les formes prévues à l'article 30 de la Loi n°15-02. Il détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à la gestion de l'Agence :

- ▶ Il exécute les décisions du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il règle les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration et y tient le rôle de rapporteur ;
- ▶ Il gère l'ensemble des services de l'Agence et coordonne leurs activités ;
- ▶ Il conclut les conventions de concession de gestion et d'exploitation portuaire ;
- ▶ Il délivre les autorisations d'exploitation portuaire et les autorisations d'occupation temporaire du domaine portuaire ;
- ▶ Il représente l'Agence vis-à-vis l'Etat, de toute administration public ou privée et de tout tiers ;
- ▶ Il représente l'Agence en justice et peut intenter toutes actions judiciaires ayant objet la défense des intérêts de l'agence, il doit toutefois en aviser le président du Conseil d'Administration ;
- ▶ Il peut, sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs et de ses attributions au personnel de direction de l'Agence.

L'ANP dispose d'une procédure de nomination aux postes de responsabilité qui date du 02 octobre 2013 inspirée de la circulaire du chef de gouvernement N° 7/13 du 29 octobre 2013 relative à la nomination des postes de responsabilité des établissements publics.

Aussi, l'ANP est régie à la Loi n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

### c. **Comités spécialisés**

Trois comités spécialisés sont créés au niveau du Conseil d'Administration de l'Agence, à savoir :

- ▶ Le Comité 'Stratégie et des Investissements' présidé par Monsieur le Secrétaire Général du METLE ;
- ▶ Le Comité d'Audit présidé par le représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE) ;
- ▶ Le Comité de Gouvernance présidé par le représentant de la Direction du Budget (DB/MEF).

Le comité d'audit se réunit au moins trois fois par ana. Les comités de 'gouvernance' et 'Stratégie et Investissements' se tiennent au moins 2 fois par an.

#### ↳ **Comité 'Stratégie et Investissements'**

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, le Comité 'Stratégie et Investissements' de l'ANP se compose des membres suivants :

- ▶ Un représentant de l'ANGSPE ;
- ▶ Un représentant de la Direction des ports et du domaine public maritime ;
- ▶ Un représentant du département chargé des finances ;

- ▶ Un représentant du département chargé de l'intérieur ;
- ▶ Un représentant du département chargé des pêches maritimes ;
- ▶ Un représentant du département chargé de l'environnement ;
- ▶ Un représentant du département chargé du commerce et de l'industrie.

Le secrétariat dudit Comité est assuré par le Directeur du Pôle Stratégie et Régulation de l'Agence Nationale des Ports.

Les missions du comité 'Stratégie et Investissements' se déclinent comme suit :

- ▶ Préparer les sessions de Conseil ;
- ▶ Examiner avant la présentation du conseil le bilan et le budget ;
- ▶ Préparer les résolutions ;
- ▶ Donner un avis sur les grandes orientations stratégiques de l'Agence.

#### ↳ Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de l'ANP se compose de :

- ▶ Un représentant de l'ANGSPE (Président) ;
- ▶ Un représentant de la CGEM ;
- ▶ Le Contrôleur d'Etat ;
- ▶ Un représentant du département chargé des ports ;
- ▶ Un représentant du département chargé des finances ;
- ▶ Un représentant du département chargé du commerce et de l'industrie.

Le secrétariat dudit Comité est assuré par Directeur des Finances et de Comptabilité de l'Agence Nationale des Ports.

Les missions du comité d'audit se déclinent comme suit :

- ▶ Apprécier les principales méthodes comptables ;
- ▶ Examiner et apprécier la situation financière de l'Agence ;
- ▶ Appréhender les risques financiers éventuels ;
- ▶ Donner son avis pour atténuer les risques financiers éventuels.

#### ↳ Comité de gouvernance :

Le Comité de gouvernance de l'ANP se compose de :

- ▶ Un représentant du département chargé des finances (Président) ;
- ▶ Un représentant de l'ANGSPE ;
- ▶ Un représentant de la CGEM ;
- ▶ Un représentant du département chargé des ports ;
- ▶ Un représentant de la Direction de la Marine Marchande.

Le secrétariat dudit Comité est assuré par l'Entité en charge de Gouvernance à l'Agence Nationale des Ports.

Comité de Gouvernance chargé de l'ancrage des bonnes pratiques de gouvernance Corporate (en relation avec le fonctionnement du CA) et opérationnelle (en relation avec les instruments de gestion prévus par l'article 17 de la loi 69-00).

#### **d. Rémunération attribuée aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration.

#### e. Taux de présence aux réunions

Le taux de présence aux sessions du CA dépasse 90%.

#### f. Evaluation de l'organe de gouvernance

Le CA de l'ANP s'autoévalue, notamment dans le cadre de sessions dédiées à la gouvernance et à l'aide du Comité de Gouvernance.

## 2. La stratégie RSE de l'ANP

L'ANP est un acteur fédérateur œuvrant pour faire des ports un outil de développement intégré dans leur environnement local, régional, national et international.

Consciente de ses enjeux de RSE, et se plaçant dans le cadre de la Charte environnementale nationale et de l'inscription du Maroc dans une logique de Développement Durable, l'ANP a décidé de s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche de RSE structurée, ce qui a donné lieu à la signature de **Sa Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale en 2016**.

Cette démarche constitue l'outil qui vise à garantir, sur le long terme, une prise en compte équilibrée des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux.

Elle témoigne également de la volonté de l'ANP de s'inscrire, au-delà du strict respect des obligations règlementaires et contractuelles, dans une dynamique d'amélioration continue de ses performances environnementales, sociales et sociétales et donc de sa performance globale. Elle s'appuie sur :

- ▶ Le suivi permanent des aspects environnementaux et sociaux et une maîtrise des impacts des activités de l'ANP sur l'environnement et la société.
- ▶ Une veille règlementaire structurée et un suivi régulier du niveau de conformité.
- ▶ Le développement de programmes permettant de suivre, et au-delà, de piloter les performances de l'ANP relatives à ses enjeux de RSE.
- ▶ La contribution à des actions de recherche appliquée en vue de développer des solutions concrètes.

À travers cette démarche, l'ANP s'est fixé 6 objectifs principaux :

- ▶ Viser la conformité règlementaire environnementale des activités & opérations au niveau des ports et rechercher en particulier l'excellence en termes de gestion des matières dangereuses.
- ▶ Renforcer la protection de l'environnement, et améliorer en particulier la gestion des déchets, la maîtrise des rejets liquides, la limitation des impacts des activités de « vrac » et la qualité globale de l'environnement des ports en développant des espaces verts adaptés.
- ▶ Mobiliser les partenaires portuaires et les associer étroitement à la mise en œuvre et au suivi de la démarche RSE de l'ANP.
- ▶ Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés à la réalisation des travaux.
- ▶ Apporter des réponses aux attentes exprimées par les parties intéressées et apporter un soutien aux plus vulnérables d'entre-elles.
- ▶ Développer les ressources humaines qui sont l'essence même de la réussite de toute démarche.

## II. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE L'ANP

### 1. PORTNET S.A.

#### ↳ Présentation de PORTNET

Initié en 2008 par l'Agence Nationale des Ports, PORTNET (Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur) est le fruit de l'alliance stratégique des communautés portuaires et du commerce international. Il s'agit d'un outil propre au gouvernement marocain visant la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles en vue de l'amélioration du climat des affaires, des échanges commerciaux, de la compétitivité portuaire et logistique et de la généralisation sans oublier pour autant l'innovation dans les services E-gov.

Depuis sa création en Juin 2012, la Société PORTNET S.A a pour mission la mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce. Collaborant avec l'ensemble des acteurs de la communauté portuaire et du commerce extérieur, PORTNET S.A. entend agir sur les leviers d'amélioration de la compétitivité portuaire et des opérateurs économiques du Maroc.

Actuellement, PORTNET a franchi la barre des 85 000 usagers, incluant plus de 74 000 importateurs et exportateurs, 1 500 déclarants et transitaires, 24 banques et plus de 46 administrations connectées

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la société PORTNET S.A. :

#### *Fiche signalétique*

<b>Dénomination sociale</b>	PORTNET S.A.
<b>Domaine d'activité</b>	Gestion des données informatisées
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Date de constitution</b>	12 juin 2012
<b>Missions</b>	PORTNET S.A. est en charge du projet de mise en place du Guichet Unique National de facilitation de l'ensemble des procédures portuaires et du commerce, à savoir : <b>(i)</b> L'anticipation de l'information et de l'action ; <b>(ii)</b> La fluidification des procédures ; <b>(iii)</b> La mise en réseau des partenaires ; <b>(iv)</b> La conformité aux standards internationaux.
<b>Capital social (31/12/2023)</b>	11 326 800 MAD
<b>Actionnariat (31/12/2023)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ ANP : 78,8% ;</li><li>▪ Marsa Maroc : 5,3% ;</li><li>▪ Autres : 15,9%.</li></ul>
<b>Chiffre d'affaires (31/12/2023)</b>	114 329 158,00 MAD
<b>Résultat Net (31/12/2023)</b>	25 678 004,79 MAD

#### ↳ Stratégie RSE de PORTNET S.A.

De nombreux organismes gouvernementaux et associations ont vu le jour afin d'orienter les entreprises vers des méthodes de management avantageant le respect de l'environnement. Dans ce cadre, PORTNET S.A. « Guichet Unique National des Procédures du Commerce Extérieur » considère la dématérialisation et l'optimisation des procédures au centre de ses intérêts. Il s'agit d'un choix stratégique en alignement avec le choix stratégique du Maroc de booster la compétitivité des entreprises en diminuant les délais et les charges relatives aux procédures du commerce extérieur.

La digitalisation (0 papier) est considérée comme une des solutions les plus avancées de la diminution de la consommation du papier et de l'émission du CO2 dû aux nombreux

déplacements devant être effectués pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

## Engagements environnementaux de PORTNET S.A.

### Favoriser les échanges électroniques

Envoi d'e-mails plutôt que de fax ou de courriers. Utilisation de scanners pour digitaliser les informations papier et les faire circuler au format électronique.



### Mettre en place des systèmes de workflow

Les systèmes de workflow permettent de supprimer l'impression de documents et leur circulation au sein de différents services pour validation. De plus, les systèmes de workflow permettent de gagner du temps.



### Adopter l'archivage électronique

En adoptant une solution d'archivage électronique, plus besoin d'imprimer les documents pour en conserver une copie ni d'emplacement spécifique pour stocker ces documents.



### Dématérialiser les documents entrants et sortants

## Dématérialisation Totale

Suppression des impressions

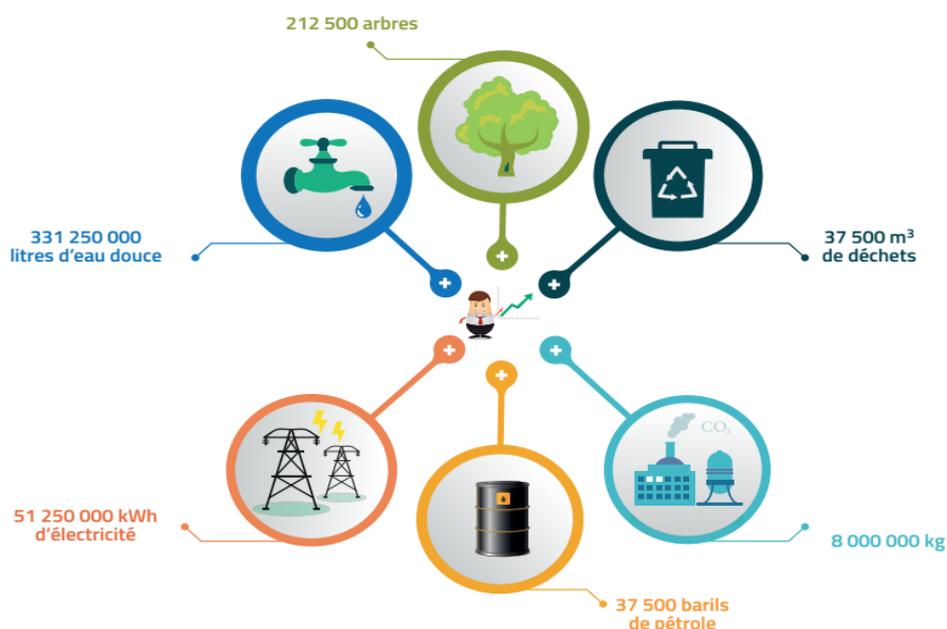


### ❖ QUELQUES CHIFFRES SUR LES APPORTS ENVIRONNEMENTAUX DE PORTNET S.A

#### ➤ Gains annuels de la dématérialisation du titre d'importation :

Avant l'existence du Guichet Unique PortNet, près de 500 000 titres d'importation physiques par an étaient émis et traités entre les quatre opérateurs dans un cycle d'importation à savoir : le Ministère du Commerce Extérieur, les banques, L'office de Changes, la Douane et l'importateur. Si l'on multiplie le nombre de titres traités par le nombre des opérateurs concernés (5), on aura 2,5 millions de réceptions et/ou émissions de documents entre ces opérateurs.

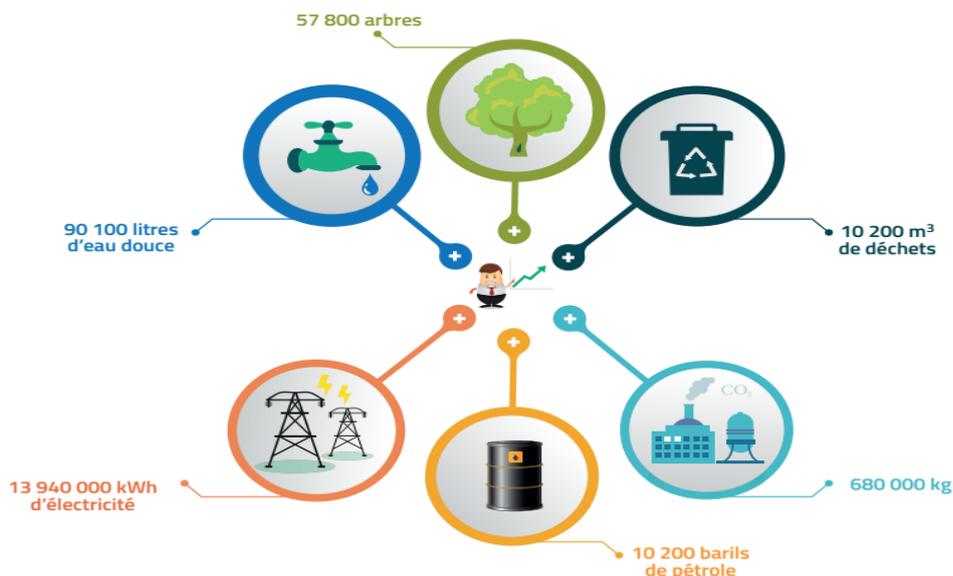
### Gains annuels de la dématérialisation du titre d'importation



➤ **Gains annuels de la dématérialisation de la licence d'exportation**

Annuellement, près de 170 000 titres d'exportation sont émis et traités et échangés entre quatre opérateurs du commerce extérieur à savoir : le Ministère du commerce extérieur, l'Office des changes, la douane et l'exportateur. Si l'on procède à la multiplication du nombre de titres traités (170000) par le nombre des opérateurs concernés (4), on aura 680 milles de réceptions ou émission de document entre opérateurs.

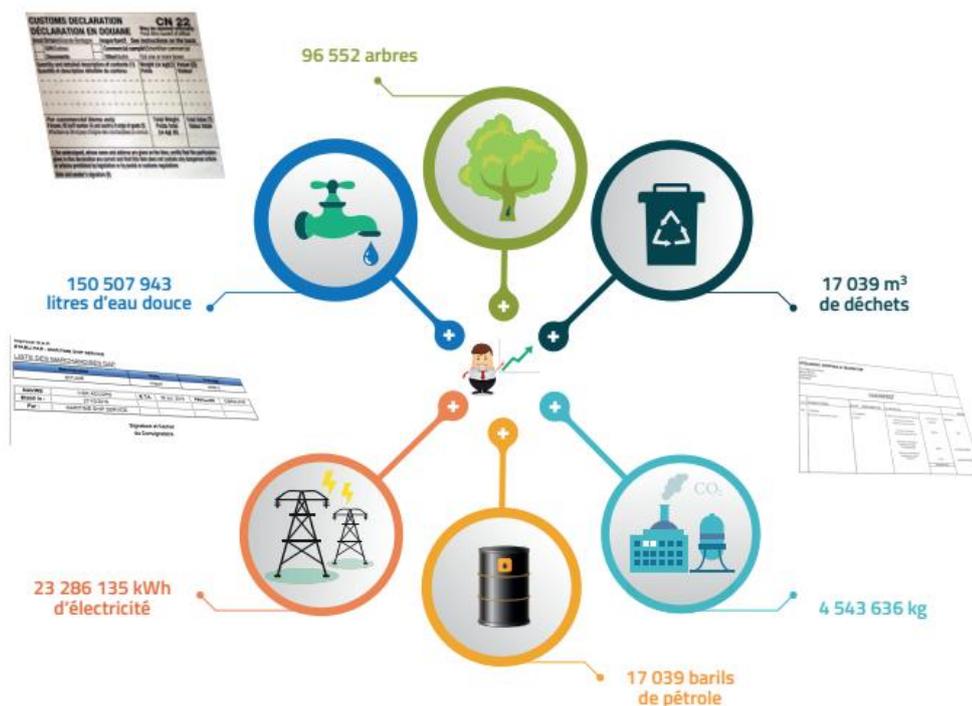
**Gains annuels de la dématérialisation de la licence d'exportation**



➤ **Gains annuels de la dématérialisation des documents douaniers et maritimes**

PORTNET S.A. a veillé également sur la dématérialisation des procédures relatives à la gestion d'escale de navires et de contrôle douanier à savoir : le manifeste, la déclaration unique marchandises, l'avis d'arrivée, la demande d'attribution de poste et la main levée.

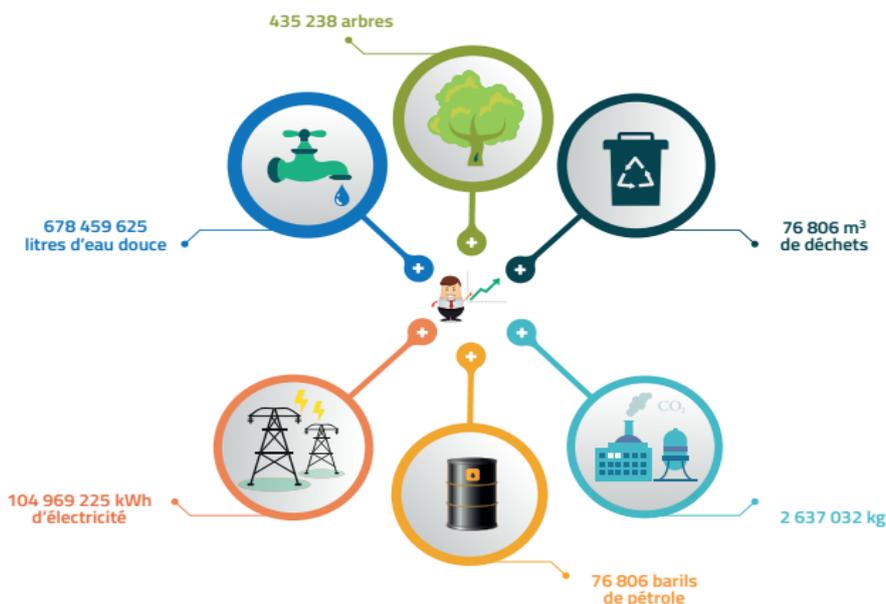
## Gains annuels de la dématérialisation des documents douaniers et maritimes



### ➤ Gains annuels de la dématérialisation des fiches suiveuses

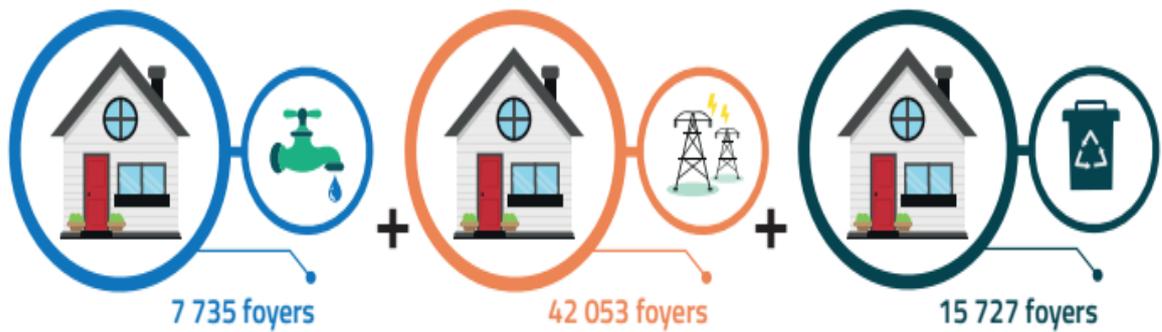
Depuis la mise en place de la coordination de la visite physique coordonnée au niveau de port de Casablanca, 512 045 visites coordonnées ont été programmées au niveau de la plateforme PortNet.

#### Gains annuels de la dématérialisation des fiches suiveuses



### ❖ L'ÉCONOMIE GLOBALE OPÉRÉE PAR LA DÉMATÉRIALISATION VIA PORTNET.

La démarche de la dématérialisation permet au Maroc d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle de 7 735 foyers en termes d'eau douce, 42 053 foyers en termes d'électricité et 15 727 foyers en termes de déchets.



Cette approche a permis également d'épargner 800 000 arbres par an (la taille de la forêt de Grunewald en Allemagne), d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle de carburant de 17 000 voitures.



Sachant qu'à ce stade, seulement la moitié des procédures du commerce extérieur est dématérialisée, PORTNET S.A. et ses partenaires ont conscience de devoir fournir plus d'efforts en synergie pour développer cette politique de dématérialisation et avancer davantage dans le chantier d'optimisation des procédures.

## 2. Société de Gestion du Port de Tanger Ville – SGPTV

### ↳ Présentation de la SGPTV

La SGPTV est une filiale ayant pour objet la réalisation, l'aménagement, le développement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, ferry et plaisance dans la zone de Tanger ville ainsi que la gestion et l'exploitation de ces infrastructures.

Le tableau ci-après regroupe les principales informations relatives à la SGPTV S.A. :

#### *Fiche signalétique*

Dénomination sociale	Société de Gestion du Port de Tanger Ville - SGPTV
Domaine d'activité	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La réalisation, le réaménagement des infrastructures nécessaires au port de Tanger Ville afin qu'il puisse répondre aux activités de croisière, ferry et de plaisance ainsi qu'à celles se rapportant à l'accueil des navires ;</li><li>▪ L'exploitation et la gestion des activités du port de Tanger Ville dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP.</li></ul>
Forme juridique	Société Anonyme à conseil d'Administration
Date de constitution	Avril 2012
Missions	<p>(i) La réalisation et l'aménagement des infrastructures nécessaires pour les activités de la croisière, de la plaisance et de l'accueil des ferries, au port de Tanger-Ville ;</p> <p>(ii) La gestion et l'exploitation de ces infrastructures ainsi que l'exercice de la police portuaire, dans le cadre d'une convention de concession de gestion conclue avec l'ANP, pour une durée de 50 ans, à compter du 1er octobre 2012.</p>
Capital social (31/12/2022)	634 955 900 MAD
Actionnariat (31/12/2022)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ ANP : 50,15% ;</li><li>▪ SAPT* : 49,85% ;</li></ul>
Chiffre d'affaires (31/12/2022)	145 298 103,90 MAD
Résultat Net (31/12/2022)	3 232 782,36 MAD

(\*) Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger

### ↳ La stratégie RSE de SGPTV

Depuis sa création et au fil de son développement, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville (SGPTV) déploie une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) graduelle et évolutive visant à améliorer de manière continue la qualité de service rendu à ses clients en tenant compte en permanence des exigences de protection de l'environnement.

C'est ainsi que le Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville a pour principal objectif de reconvertir le site en un port de plaisance, ferry, croisière et de pêche et de renforcer le positionnement touristique et culturel de la ville de Tanger à l'échelle de la Méditerranée dans le strict respect de l'environnement et en améliorant l'impact social et économique.



Dans ce contexte, le Port de Tanger Ville a engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de reconversion, une stratégie intégrée, durable et coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes afin de concilier le développement économique et social et les contraintes environnementales, dans le cadre d'une approche cohérente. Cette démarche s'appuie sur une vision commune de la gouvernance qui s'est traduite par la mise en place d'un ensemble de dispositifs de pilotage qui permettent au fil des années de garantir et de maintenir en interne une convergence comportementale pour atteindre les objectifs escomptés.



Convaincue que la démarche RSE constitue un véritable levier de performance pour les entreprises à travers la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville a entamé plusieurs chantiers pour améliorer ses engagements en la matière envers les différentes parties prenantes et ce à travers différentes actions, notamment :

❖ **ACTIONS ENVIRONNEMENTALES REALISEES :**

➤ **En phase de démarrage du Projet :**

- ▶ Etude d'impact environnemental du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger ville et obtention de l'accord du Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement (CNIE) en date du 18/05/2011.

➤ **Durant la phase de réalisation des travaux :**

- ▶ Engagement d'une démarche de surveillance et de contrôle de la qualité des matériaux et des sédiments marins ;
- ▶ Récupération et réutilisation des matériaux de démolition des anciennes bâtisses du port ;
- ▶ Redéploiement du sable de dragage dans la construction des terre-pleins des ports de pêche et de plaisance.

➤ **Durant la phase exploitation :**

La SGPTV a intégré l'environnement comme une composante de la gestion quotidienne. C'est ainsi qu'elle a ciblé et entrepris une série d'actions significatives telles que :

- ▶ Installation d'ombrières avec couverture en panneaux photovoltaïques ;
  - Surface couverte : 4 500 m<sup>2</sup> en panneaux photovoltaïques ;
  - Puissance installée : 630 KWc ;
  - Production annuelle d'énergie : 1 GWH ;
  - Masse CO<sub>2</sub> évitée par an : 650T.



- ▶ Aménagement, plantation et entretien des espaces verts : le système de végétation du port reconverti est composé d'espèces correspondant aux caractéristiques bioclimatiques de la Région de Tanger ;
- ▶ Réalisation d'une installation de pompage et d'un réservoir de stockage des eaux provenant des sources existantes dans le voisinage du port pour l'arrosage des espaces verts du Port ;
- ▶ Alimentation des cabines des blocs sanitaires de la zone ferries en eau de sources ;
- ▶ Installation à la zone ferry-croisière et à la marina du vieux port d'un système de récupération et de traitement des eaux pluviales avant rejet en mer, au niveau des voies de circulation et aires de préembarquement des véhicules passagers ;
- ▶ Analyse périodique des eaux des bassins à l'aide d'un laboratoire spécialisé pour anticiper les éventuels aléas environnementaux ;
- ▶ Installation des microstations d'épuration des eaux usées ;
- ▶ Curage systématique du réseau d'assainissement ;
- ▶ Nettoyage systématique des plans d'eau, voiries et terre-pleins ;
- ▶ Installation d'une unité de tri et de valorisation des déchets en plastique (établissement pilote pour le plan d'actions 2022 - 2023) dans le cadre de partenariat avec l'ONG Living Planet Morocco (LPM) et le WWF (World Wildlife Fund /Fonds Mondial pour la Nature) ;



Unité de valorisation des déchets



Benne de stockage avant tri



Triporteur électrique pour récupérer divers matériaux



Tri manuel



Compactage



Pesage



Stockage des balles de carton

- ▶ Collecte et évacuation des déchets à la décharge publique ;
- ▶ Installation des bornes de services de 400 A et de 250 A pour les méga yachts afin d'éviter la mise en marche de leurs machines durant leurs séjours ;
- ▶ Installation des groupes électrogènes insonorisés et de faible consommation ;



- ▶ Généralisation des lampes et projecteurs LED pour l'éclairage public ;
- ▶ Réalisation de l'étude de dangers afin de définir les dangers et d'analyser les risques liés aux activités et installations du port ainsi que l'établissement du Plan d'Urgence Portuaire en coordination avec les autorités et les parties prenantes ;
- ▶ Acquisition des équipements de lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures :
  - Acquisition de 600 ml de barrages flottants ainsi que les équipements de récupération et de stockage des eaux polluées,
  - Acquisition d'une vedette de servitude pour le remorquage des barrages flottants.



- ▶ Réalisation semestrielle des exercices de déploiement des barrages flottants et essais du matériel de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures ;
- ▶ Réalisation de l'étude d'évaluation de l'impact socio-économique du Projet de reconversion de la zone portuaire de Tanger Ville sur son environnement extérieur ;
- ▶ Intégration de la composante de protection de l'environnement en tant qu'exigence dans les cahiers des charges pour tous les opérateurs et intervenants au Port dans le cadre de permissions, autorisations ou concessions... ;
- ▶ Dans le cadre de l'engagement du Port de Tanger Ville pour la protection de l'environnement et de la biodiversité et de la sensibilisation des parties prenantes (populations, visiteurs, écoles, ...) :
- ▶ Partenariat avec le WWF puis avec LPM (Living Planet Morocco), ONG reconnues pour leur engagement dans l'environnement et la protection de la biodiversité pour la programmation d'actions environnementales. Dans le cadre de l'initiative 'Zéro Plastique'. Dans le cadre de cet accord de partenariat et de l'engagement constant du Port de Tanger Ville au tourisme durable et à la protection de l'environnement, les actions suivantes ont été programmées en 2023 :
  - Sensibilisation des locaux commerciaux et des cafés restaurants pour réduire l'utilisation du plastique dans leurs activités commerciales.
  - Programmation de rencontres avec les responsables pour les sensibiliser à la pollution plastique et pour qu'ils adhèrent et contribuent activement à l'initiative "zéro plastique" avec remise d'une checklist contenant 9 actions à entreprendre.
  - Programmation à la Marina d'une journée de sensibilisation auprès des cafés restaurants, hôteliers, autorités locales et la CGEM pour les sensibiliser à l'environnement et ce, dans le cadre de notre candidature au Pavillon Bleu.
- ▶ Lancement du projet de mise en place du Système de management Intégré Qualité, Sécurité et Environnement (SMQSE) conformément aux référentiels ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 ;
- ▶ Coordination et participation active avec la SAPT aux projets culturels de la ville de Tanger et de sa Médina constituant un levier important sur le plan culturel, touristique, économique et social ;
- ▶ Signature le 13 novembre 2023 d'une convention de coopération et de partenariat entre la SGPTV et la Société d'Ingénierie Energétique (SIE) pour la mise en œuvre de projets ayant trait à l'efficacité énergétique et développement durable ;
- ▶ Lancement du processus de préparation du dossier de candidature de la Marina au label "Pavillon bleu" ;
- ▶ Participation du Port de Tanger Ville au Seatrade Global et au Seatrade MedCruise afin de présenter les résultats d'un questionnaire destinée aux ports méditerranéens membres de MedCruise sur les thématiques liées à la durabilité, les solutions techniques environnementales, la biodiversité et la CSR (Corporate Social Responsibility) ;
- ▶ Accueil à TMBI du navire "Plastic Odyssey", bateau dédié à la lutte contre la pollution plastique pour une durée de 3 semaines durant lesquelles des activités de sensibilisation auprès de la population ont été programmées. Durant cette escale plus de 687 élèves ont été sensibilisés à la récupération et à la réutilisation du plastique comme la fabrication de

tuiles et pavés et briques pour la construction, de palettes pour le transport de marchandises ou encore de mobilier évitant ainsi la destruction des arbres ;

- ▶ Accueil à TMBI du voilier “Eleanor Mary”, résidence d’artistes itinérants entre le nord du Maroc et le sud de la France et ce, dans le cadre du Projet “Les tortues volent aussi”. Ce projet artistique itinérant et participatif a pour mission de favoriser l’échange et le partage de connaissances, de pratiques et de compétences par le biais des arts dans une dynamique éco-responsable et culturelle, l’objectif étant de réunir durablement cultures et environnement afin de construire et créer ensemble quelque chose de commun. Durant cette escale, des ateliers ont été organisés entre le quartier de Beni Makada et la Marina ainsi qu’un workshop à Azla avec les étudiants de l’Institut des Beaux-Arts de Tétouan ;
- ▶ Organisation le 15, 16 et 18 février 2023 au Port de Tanger Ville en collaboration avec la “STEAM Académie” d’une manifestation pédagogique sur la sécurité routière avec comme marchés cibles des élèves du CM et du 6ème. L’objectif de cette manifestation est la sensibilisation des enfants aux panneaux de signalisation routiers, à l’importance du code de la route et à la découverte des principes du code de la route. Cette initiative rentre dans l’engagement du Port pour la relation “Ville Port” et pour la visibilité auprès des parties prenantes pour des initiatives sociales, éducatives et culturelles;
- ▶ Organisation en coordination avec la SAPT le 24 février 2023 de la 1ère Rencontre Internationale Ibn Battouta pour la tolérance et le rapprochement des peuples. Evénement qui a vu la présence de personnalités nationales et internationales. Cet événement entre dans le cadre de la relation “Ville Port” et de l’engagement du Port de Tanger Ville dans la divulgation de la culture auprès d’un grand public ;
- ▶ Partenariat du Port de Tanger Ville avec l’ISITT pour la 3ème Edition du “Marketing Tourism Challenge” sur le développement du tourisme durable et inclusif des territoires, le renforcement de l’attractivité territoriale et la nation branding. Cette initiative entre dans le cadre de la stratégie de développement marketing du Port de Tanger Ville au niveau local, national et international, à la relation “Ville Port” ainsi qu’à notre engagement et notre appui aux initiatives liées au développement des ressources humaines;

- ▶ Organisation à Tanja Marina Bay International d'une compétition de pêche sportive à l'initiative du Royal Yachting Club de Tanger (RYCT).



- ▶ Participation du Port de Tanger Ville au Conseil d'administration et à la 62ème Assemblée Générale de MedCruise. Durant cet événement, intervention du Port de Tanger Ville et présentation d'un questionnaire/survey destinée aux ports méditerranéens membres de MedCruise sur les thématiques liées à la durabilité, les solutions techniques environnementales, la biodiversité et la CSR (Corporate Social Responsibility) ;
- ▶ Célébration au Port de Tanger Ville de la Journée Mondiale de l'Environnement organisée par la Direction Régionale du Détroit et Direction du Port de Tanger de l'Agence Nationale des Ports (ANP), sous le thème « Ensemble pour une circularité de nos ressources : réduire, réutiliser, recycler » ;
- ▶ Accueil au Port de Tanger Ville de la 5ème édition de la manifestation littéraire "Littératures Itinérantes" sous le thème "Penser, écrire la Méditerranée", initiative ayant trait au développement social et culturel de notre région ;

- ▶ Adhésion de la SGPTV au Projet “Européen ECO-CRUISING FU TOUR” et en particulier, participation aux différentes réunions et Survey organisées depuis l’année 2022. Ce Projet vise à renforcer les compétences managériales, innovantes, bleues, vertes et numériques des PME du tourisme de la zone WEST MED pour les acteurs publics et privés. Outre la coopération transfrontalière, le projet s’intéresse au nouveau secteur de croisières écologiques avec des offres innovantes et éco-durables pour les clients cibles. C’est dans ce contexte qu’un questionnaire a été élaboré pour les acteurs qui travaillent directement et indirectement dans l’industrie maritime et en particulier dans le secteur portuaire afin de connaître leur maturité sur ces questions environnementales sensibles et stratégiques pour ce secteur en plein développement. A cet égard, un focus sur la destination Maroc sera pris en considération et proposera une série de réflexions et de bonnes pratiques pour l’ensemble des acteurs marocains. Dans le cadre de ce projet, les actions suivantes ont été réalisées.



- Organisation d’un atelier d’information et d’échange avec les établissements hôteliers de Tanger en partenariat avec la Délégation du Tourisme, l’Association Régionale de l’Industrie Hôtelière, l’ENCG et l’ESITH.
- Préparation d’excursions de tourisme durable pour toutes les compagnies de croisière programmant des escales au Port de Tanger Ville.



- ▶ Organisation d'un rallye de bienfaisance à la Marina de Tanger, initiative ayant pour objectifs de récolter des fonds pour la Croix-Rouge. Cette manifestation a permis de récolter 121.000€ (1,54 MDH) pour la zone d'El Haouz.
- ▶ Organisation à la Marina de Tanger de la 2ème édition d'IRONMAN 70.3 Tangier, prestigieuse manifestation mondiale qui réunit les 800 athlètes provenant de 53 pays. Cette manifestation est également engagée d'un point de vue solidarité avec une course féminine organisée dans le cadre d'Octobre Rose, le mois de sensibilisation au cancer du sein avec environ 300 participantes, sans oublier la course des enfants, une occasion pour les graines de champions de fouler le parcours Course à pied des participants à l'IRONMAN 70.3.



- ▶ D'un point de vue Communication :
  - Intervention du Port de Tanger Ville dans des événements nationaux et internationaux sur ces thématiques et sur les actions entreprises par la SGPTV en matière de RSE (MedCruise, AIVP, WestMed Blue Economy Initiative, Union pour la Méditerranée, ECOLOW, ...),

- Programmation de visites d'étudiants et de chercheurs au Port de Tanger Ville : Universités de Delft, Leiden et Rotterdam, ...
- ▶ Programmation de mise en place d'un téléphérique reliant le port, la Médina et la ville dans le cadre d'une action visant à doter la ville d'une mobilité verte.

#### ❖ PERFORMANCES OPERATIONNELLES :

- Déploiement de plusieurs services informatiques visant :
  - ▶ L'automatisation du traitement des flux passagers et véhicules en vue d'optimiser le temps de parcours des passagers et des formalités administratives ;
  - ▶ L'automatisation du traitement du processus accueil navires ;
  - ▶ La maîtrise de la sécurité du trafic maritime au Port (acquisition en 2020, d'un système VTS/PMIS moderne) ;
  - ▶ L'amélioration des prestations rendues aux clients ;
  - ▶ La simplification des processus à travers l'introduction de la soumission électronique et le Bureau d'Ordre digital. Cette dématérialisation a permis de réduire l'usage du papier et d'optimiser les déplacements ;
  - ▶ La maîtrise des éléments de facturation impactant le chiffre d'affaires.
- Automatisation de la gestion des équipements techniques des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, sécurité incendie...) à travers une plateforme de gestion centralisée (GTC) visant la maîtrise technique des bâtiments et l'efficacité énergétique ;
- Maintien en bon état de fonctionnement des engins flottants du port (remorqueur et vedette de pilotage) en assurant une disponibilité 24 heures/24 et 7 jours/7 ;



- Réalisation de l'étude portant sur l'élaboration du plan stratégique de la SGPTV pour la période 2021-2025. Les missions de l'étude concernent (i) la réalisation du diagnostic stratégique (ii) la définition du modèle économique et du positionnement sur chacune des activités de la SGPTV ainsi que l'établissement du Business plan associé aux choix stratégiques, et du plan d'actions ;

- Ecoute permanente des clients et traitement de leurs réclamations : traitement des doléances des cafés-restaurants et occupants des locaux commerciaux, leur accompagnement durant la période de crise sanitaire... ;
- Collaboration étroite du port de Tanger Ville avec l'ANAPEC durant la campagne des femmes saisonnières marocaines (environ 15000 femmes transitent entre janvier et avril par le Port et retournent à partir du mois de juin). Ces femmes font la récolte des fraises dans les champs de l'Espagne. Le port assure :
  - ▶ Un passage fluide en mettant à leur disposition des chariots à bagages.
  - ▶ Un nombre suffisant d'agents d'accueil pour les aider à passer les formalités de contrôle.
  - ▶ Un abri composé de 4 dalots pour permettre la distribution des passeports et visa.
- Contribution de la SGPTV dans le confort des MRE durant la campagne MARHABA en mettant à leur disposition :
  - ▶ Des abris pour les voitures dans les aires d'attente avant les formalités Police/Douane.
  - ▶ Des cartes SIM à travers des opérateurs locaux et internationaux.
  - ▶ De l'eau durant la phase retour qui connaît un pic d'attente au port.



## ❖ INTEGRATION DU PORT DANS SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

- Interaction continue avec les acteurs locaux et la société civile à travers une approche inclusive pour contribuer au développement économique et social au niveau local.



## ❖ ACTIONS LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

- Encouragement d'une bonne ambiance au sein de la société avec la programmation d'évènements et d'initiatives en interne ;
  - Garantie de bonnes conditions de travail au sein de la société et au niveau des sites de la zone portuaire de Tanger Ville ;
  - Intégration d'exigences minimales (salaire, avantages sociaux, formation, reprise d'ancienneté, prise en charge des habillements et EPI,...) dans le cadre des contrats des prestations assurées au Port ;
  - Mise en place d'un programme des œuvres sociales telles que les aides et soutiens en cas de décès d'un proche et autres évènements familiaux, etc... ;
  - Mise en place des actions pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs par l'élaboration d'un plan d'urgence et des formations en matière de sécurité et des équipements de protection individuelle au niveau du port ;
  - Définition et adoption des mesures sanitaires et organisationnelles nécessaires pendant les crises sanitaires permettant de garantir au personnel un environnement sain et un cadre de travail respectant les règles d'hygiène et de santé ;
  - Adoption du télétravail comme alternative en cas de besoin extrême ;
  - Réalisation de campagnes périodiques de désinfection au niveau des bureaux et d'espaces d'accueil ..... ;
  - Mise en place d'un programme de formation continu pour renforcer les compétences techniques et réglementaires des collaborateurs, visant à maintenir et à améliorer leur expertise professionnelle ;
- Renforcement des effectifs dans le but d'améliorer les conditions de travail et de promouvoir le bien-être au travail garantissant ainsi un environnement professionnel plus sain et plus productif.

## B. INFORMATIONS A TITRE SPECIFIQUE

### I. **INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :**

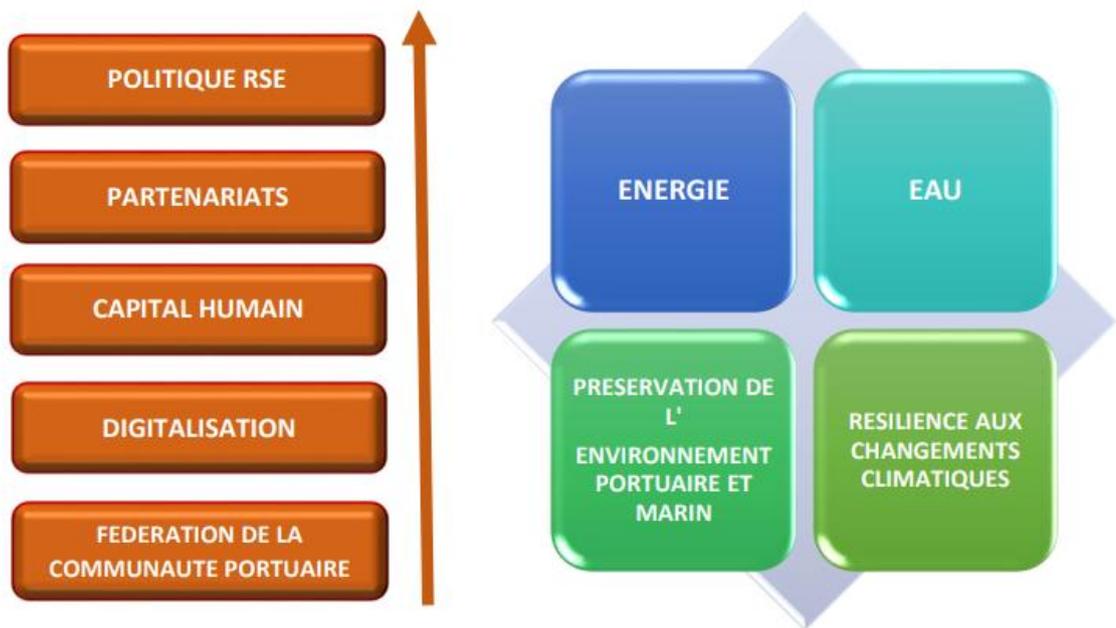
#### 1. *Elaboration de la feuille de route de développement durable de l'Agence Nationale des Ports*

Le Royaume du Maroc s'est engagé à relever les défis du XXIème siècle en faisant du développement durable un vrai projet de société sous l'impulsion éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Cet engagement aux principes fondamentaux du développement durable s'est traduit par des réformes successives visant à bâtir des bases solides de développement économique, améliorer les conditions sociales et accélérer la cadence des réalisations environnementales.

Dans le cadre de la charte environnementale nationale et de l'inscription du Maroc dans une logique de développement durable, l'Agence Nationale des Ports s'est engagé à développer une feuille de route de développement durable structurée.

La Feuille de route de l'ANP a été élaboré en prenant en compte les orientations du Nouveau Modèle de Développement, la Stratégie Nationale du Développement Durable et les engagements internationaux du Maroc tout en s'alignant avec les Objectifs de Développement durable.

Cette feuille de route repose sur **4 Axes Stratégiques** et sur **5 Piliers de durabilité**.



#### 2. *Déploiement de la politique RSE*

##### ❖ *Certification ISO 14001 des ports de commerce*

Sept ports de commerce relevant de l'ANP à savoir **Agadir, Nador, El Hoceima, Jorf Lasfar, Safi, Casablanca** et **Mohammedia** ont maintenu la certification à la norme de management environnemental ISO 14001 version 2015 au titre de l'année 2023, ce qui atteste de la conformité de ces ports aux normes environnementales internationales et de leurs capacités à gérer avec efficacité les risques liés à leurs activités.



❖ *Octroi du label « Pavillon Bleu » au port de MARINA SMIR et port de Plaisance d'Al Hoceima pour la saison estivale 2023*

Le port de plaisance d'Al Hoceima et le port de Marina Smir ont été labélisés « **Pavillon Bleu** » par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement (FEE) durant la saison 2023.



L'engagement continu de l'Agence dans la protection et la préservation de l'environnement a permis cette année de labéliser 2 ports de plaisance relevant de son périmètre.

Ce label est attribué, chaque année, par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement (FEE) aux plages et aux ports de plaisance qui répondent à une série de critères liés à l'éducation relative à l'environnement, la gestion environnementale, la sécurité et les services et la qualité de l'eau.

Par ailleurs dans le cadre des activités liées au Label Pavillon Bleu, les ports de plaisance ont organisés des ateliers de sensibilisation et éducation à l'environnement :

➤ **Port de Marina Smir :**

- Un atelier de sensibilisation pour la protection de l'environnement et le milieu marin a été organisé le 17/07/2023 dans le cadre des activités de sensibilisation et d'éducation au développement durable en présence des usagers et personnels du port de Marina Smir.



- Un atelier de sensibilisation pour la préservation des ressources naturelles (Eau, Electricité) a été organisé le 14/09/2023 dont l'objectif la sensibilisation les usagers du port sur la nécessité de réduire leur consommation en eau journalière selon le besoin en termes d'usage et de débit afin de préserver cette ressource.

➤ **Port d'Al Hoceima :**

- Un atelier de sensibilisation et d'information sur le Label Pavillon Bleu a été organisé pour le personnel du port d'Al Hoceima.



- Elaboration d'un dépliant de sensibilisation sur la protection de l'environnement et préservation des ressources naturelles

❖ **Le port de plaisance de Marina Smir distingué aux Abu Dhabi Maritime Awards**

L'Agence Nationale des Ports représentée par le port de plaisance de Marina Smir, a remporté la deuxième place dans la catégorie « Best in Environnement » lors de la première édition des Abu Dhabi Maritime Awards Marinas Edition.

Cette initiative vise à mettre en lumière l'excellence et le succès des marinas de la zone MENA et de la Turquie dans divers domaines tels que la sécurité, le service, la durabilité, l'environnement ainsi que les meilleures pratiques.

Sous la bannière de l'Agence Nationale des Ports, le port de Marina Smir a été le seul représentant des ports marocains à participer, hissant fièrement le pavillon bleu au cours des années 2022 et 2023. Cette reconnaissance témoigne de l'engagement en faveur de l'environnement et des meilleures pratiques dans le secteur portuaire.



❖ *Célébration de la journée Internationale de l'Océan le 8 juin 2023 aux ports de Marina Smir et Al Hoceima*

A l'occasion de la journée mondiale de l'océan, et afin de sensibiliser le grand public à une meilleure gestion des océans et leurs ressources, des visites éducationnelles ont eu lieu aux ports de Marina Smir et Al Hoceima en date du 08 juin 2023 au profit des écoliers locaux et des élèves du préscolaire de la région Tétouan et d'Al Hoceima.



Cette journée sera une occasion importante de sensibiliser les jeunes à l'importance de protéger notre environnement marin et de mettre en lumière les dangers menaçant le milieu marin et viser à insuffler des changements positifs qui reposent sur la protection de la diversité, la gestion et le recyclage des déchets polluants, ainsi que l'analyse de l'impact des activités portuaires sur l'air, l'eau, le sol, la faune et la flore sous-marine.



❖ *Célébration de la journée mondiale de l'environnement*

➤ **Le Port de Tanger Ville**

La Direction Régionale Détroit de l'ANP a célébré à Tanger la Journée mondiale de l'environnement, sous le thème « Ensemble pour une circularité de nos ressources: réduire, réutiliser, recycler ».

Cette journée a été l'occasion de mettre en avant les enjeux environnementaux et le développement durable. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de l'Agence Nationale des Ports visant la réalisation des performances environnementales. Elle y inclut la protection de la diversité, le respect des riverains, la gestion des déchets polluants ou encore de l'analyse de l'impact des activités portuaires sur l'air, l'eau, les sols, la faune et la flore sous-marine.

Ainsi des stands ont été aménagés pour la participation des institutions opérant dans le secteur portuaire et l'exploitation et la gestion des côtes et les associations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'environnement, et ce dans le cadre de la politique globale menée par l'ANP. Le programme de cet événement rassembleur a compris une série de rencontres, de tables rondes et d'ateliers interactifs axés sur les défis environnementaux actuels et les solutions durables dans le secteur portuaire.

Les participants ont eu l'occasion d'échanger les idées, de partager les meilleures pratiques et d'explorer les nouvelles initiatives en faveur du développement durable. L'objectif étant de fédérer l'ensemble des partenaires portuaires autour de thématiques liées au développement durable et à la protection de l'environnement, en les incitant à intégrer l'enjeu environnemental dans leur quotidien et plus précisément la notion de « réduire, réutiliser, recycler ».

En effet, il s'agit aussi de sensibiliser les usagers des ports à certains comportements qui peuvent nuire à l'environnement portuaire et de renforcer la réflexion sur des solutions durables pour la protection de l'environnement.

#### ➤ **Le port de Casablanca**

La Direction Régionale du Port de Casablanca a organisé une journée de l'environnement centrée sur le thème de la « Préservation de l'environnement au milieu portuaire ».

Organisé dans le cadre de la politique RSE de l'Agence Nationale des Ports (ANP), cet événement a été l'occasion de souligner l'engagement du port de Casablanca en faveur de diverses initiatives écologiques. Il a été également l'occasion, pour les acteurs de l'écosystème portuaire, de discuter et échanger sur des questions environnementales et différentes pistes envisageables pour la préservation et la protection de l'environnement en milieu portuaire, a indiqué un communiqué de l'ANP.

La journée a connu la participation d'experts en environnement, d'opérateurs portuaires et des différents intervenants dans le milieu portuaire, tous contribuant à une réflexion constructive sur des sujets vitaux tels que la gestion durable des ressources marines, la réduction de la pollution et l'amélioration des opérations de la chaîne logistique portuaire, tout en respectant les normes en matière de protection de l'environnement. Les échanges ont souligné l'importance cruciale de la collaboration entre les différents acteurs pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux. Les participants ont également mis en exergue les réalisations faites en matière de protection de l'environnement au port de Casablanca.

A travers cette journée, les interventions ont débouché sur un plan d'action stratégique qui vise à intégrer des pratiques écologiques dans toutes les opérations du port, allant de la gestion efficace des déchets à l'adoption de technologies propres, tout en optimisant la consommation énergétique. Il met également l'accent sur la valorisation des actions déjà entreprises par la communauté portuaire pour la préservation de l'environnement et présente les perspectives d'avenir.

L'importante participation des acteurs du port à cette journée environnementale portuaire témoigne de l'intérêt grandissant pour les enjeux environnementaux, renforçant ainsi, l'engagement du port de Casablanca envers un futur durable et respectueux de l'environnement, se félicite le communiqué.

### 3. La gestion des déchets et salubrité des espaces portuaires

Consciente des enjeux et de l'impact des activités exercées dans l'enceinte portuaire sur l'environnement, l'ANP aspire à mettre en œuvre, dans une approche collaborative, un programme d'actions tourné vers la communauté portuaire. Afin de maîtriser ces enjeux, l'Agence a mis en place plusieurs actions et projets, dont :

- Les Etudes de la qualité des eaux et sédiments des bassins portuaires
- L'autorisation de sociétés spécialisées pour la récupération des eaux mazouteuses et hydrocarbures des navires ;
- L'autorisation de sociétés pour la collecte des déchets solides à bord des navires
- Nettoyage quotidien des espaces portuaires ;
- La mise en place de bacs de tri des déchets au niveau des ports.

### 4. La lutte contre la pollution marine accidentelle

En vue de faire face aux pollutions accidentelles, affectant ou susceptibles d'affecter les eaux des bassins portuaires, l'Agence a mis en œuvre plusieurs actions :

- La conduite d'exercices de simulation d'un déversement accidentel aux niveaux des bassins portuaires ;
- L'Acquisition d'équipements spécifiques de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

#### **Livraison des équipements de lutte contre la pollution aux ports de la Région de Safi :**

Dans le cadre du renforcement des capacités de planification, de préparation et de lutte contre la pollution marine dans les ports de l'ANP, un lot complet d'équipement de lutte contre la pollution marine par hydrocarbures a été livré au port de Safi et port d'Essaouira courant le mois de Septembre 2023.



## 5. Résilience Climatique

### ❖ Lancement du Projet « **RENFORCEMENT DES CAPACITES DE RESILIENCE CLIMATIQUE DU SECTEUR PORTUAIRE** »

En partenariat avec La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'ANP a lancé fin 2023 le projet relatif au renforcement des capacités de résilience climatique du secteur portuaire.

Le but de la Mission est de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour une adaptation efficace au changement climatique des opérations et des infrastructures des ports marocains. Un ensemble de mesures seront mis en œuvre afin d'atteindre quatre objectifs :

- Appuyer l'élaboration d'un cadre stratégique pour la résilience climatique du secteur portuaire au Maroc ;
- Soutenir la conception de conseils techniques sur la résilience climatique du secteur portuaire pour les ports marocains ;
- Faciliter le renforcement des capacités pour la résilience climatique du secteur portuaire et établir un jumelage avec un opérateur portuaire international de premier plan ; et
- Encourager la sensibilisation et la gestion des connaissances concernant la résilience climatique du secteur portuaire au Maroc.

### ❖ **L'Agence Nationale des Ports a participé à la COP 28, qui a eu lieu à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023**

Dans un contexte mondial marqué par l'accentuation des effets du dérèglement climatique, l'adaptation des ports marocains et le renforcement de leur résilience sont impératifs pour leur permettre de continuer à honorer leur rôle stratégique de maillon entre l'économie nationale et les marchés internationaux.

Dans ce sens, la BERD accompagne l'ANP à améliorer la résilience climatique de ses ports -situés le long du littoral atlantique- en ciblant l'atténuation des risques et l'initiation des pratiques de résilience climatique du secteur.



Ainsi, le 11 Décembre 2023, l'ANP en partenariat avec la BERD a organisé un Side-Event en marge de la COP 28 afin d'exposer le projet Climate Resilience.

Le principal objectif de ce projet est la mise en place et déploiement d'un plan d'actions qui répond également aux meilleurs pratiques et normes internationales en matière de résilience climatique, et en parfait alignement avec les orientations stratégiques du Royaume du Maroc dans le domaine du développement Durable.

❖ **L'AGENCE NATIONALE DES PORTS REÇOIT LE « BRONZE AWARD » AU « EBRD SUSTAINABILITY AWARDS 2023 »**

Lors de la cérémonie des remises des prix « EBRD Sustainability Awards 2023 », organisée le 18 Mai 2023 par la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD), en marge de son Assemblée Annuelle tenue à Samarkand, le projet « ANP - Climate Resilience » a obtenu le « Bronze Award » dans la catégorie « résilience climatique ».

Depuis 2008, la BERD reconnaît, par le lancement des prix annuels de la durabilité, les entreprises partenaires qui s'engagent à faire de la durabilité une priorité essentielle dans leurs opérations. Lesdits prix célèbrent les réalisations dans la promotion de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et récompensent les réalisations dans cinq catégories spécifiques : énergie durable, résilience climatique, meilleures pratiques environnementales et sociales, innovation environnementale et sociale, et égalité des sexes et inclusion économique.

Dans la catégorie résilience climatique, le prix bronze a été décerné au projet « ANP - Climate Resilience » qui a été sélectionné parmi plus de 70 nominations et évalué par un jury externe comportant 3 juges indépendants. Cette reconnaissance témoigne de la qualité des initiatives et des projets initiés et implémentés par l'Agence dans le cadre de la déclinaison de sa démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale, en alignement avec la Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030 et avec les orientations gouvernementales en matière de développement durable et de lutte contre les effets du changement climatique.



**6. Inscription de l'ANP dans le cadre de la feuille de route nationale de l'Hydrogène vert**

- Organisation d’une session de formation POWER-TO-X à l’Institut de Formation Portuaire, les 03, 06 et 07 Février 2023, animé par les experts de l’IRESEN. Cette formation a permis de **sensibiliser** les cadres de l’ANP aux enjeux et opportunités de l’hydrogène vert et ses applications en tant que facteur clé de la transition énergétique.

Cette formation a été engagée dans le cadre de la convention signée entre ANP et IRESEN lors de l’édition 2022 du World Power-To-X Summit.



- Dans la cadre de la coopération entre le Maroc et les Pays-Bas dans le domaine de développement des ports, un cycle de formation intitulé « Développement des ports et de la logistique de l’hydrogène vert » a été organisé par l’organisation néerlandaise pour l’internationalisation de l’enseignement supérieur NUFFIC au profit de dix-huit (18) collaborateurs de l’ANP.

Cette formation s’est déroulée dans un premier lieu à Casablanca du 08 au 09 Février 2023 et puis à Rotterdam du 13 au 17 Février 2023, et dont l’objectif est de familiariser les participants avec les pratiques et les connaissances dans le domaine de l’Hydrogène Vert.



## **7. Partenariat dans le cadre du développement durable-Environnement**

L’ANP a renouvelé son partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l’Environnement, portant sur plusieurs programmes et actions environnementales initiés et pilotés par la Fondation, notamment :

- **Programme « Plages propres » :**

L’ANP prend en charge pour les plages d’Essaouira, de Baddouza (province de Safi) et de Sidi-Ifni des actions relatives à - l’information, la sensibilisation et l’éducation à

l'environnement – l'aménagement et la gestion de la plage- l'hygiène, la sécurité et la veille sur la qualité des eaux de baignade.

➤ **Le Programme « Compensation Volontaire Carbone » :**

Ce Programme est porté par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et consiste en la réalisation de projets de réduction d'émissions de gaz à effets de serre, en particulier le CO<sub>2</sub>, dans les zones géographiques défavorisées et vulnérables au changement climatique, en particulier dans le monde rural. A ce titre, l'ANP, contribue financièrement et annuellement dans la réalisation des actions liées à la protection de l'environnement et le développement durable.

## **II. INFORMATIONS SOCIALES :**

La gestion du capital humain de l'Agence Nationale des Ports est axée sur l'adaptation des profils des collaborateurs aux exigences liées à l'évolution de ses métiers et par la nécessité de renforcement des compétences internes et ce, en se basant sur les leviers suivants :

### **1. Le recrutement :**

Le recrutement représente un axe important de la stratégie des Ressources Humaines de l'Agence. La procédure de recrutement se base sur l'implication des entités demandeuses à toutes les étapes de recrutement dès la définition du besoin jusqu'à la validation finale en passant par la présélection, les entretiens puis l'évaluation. Elle s'articule autour de 2 axes :

- ▶ **Recrutement interne :** étant donné la particularité du métier de l'ANP, les collaborateurs de l'Agence constituent le noyau d'expertise sur lequel la Direction du Capital Humain capitalise pour répondre aux besoins de l'Agence ;
- ▶ **Recrutement externe :** l'Agence étoffe également son expertise interne par une ouverture sur le savoir-faire existant sur le marché à travers le recrutement de profils nécessaires à son développement.

À travers chaque recrutement, l'ANP souhaite améliorer l'adéquation quantitative et qualitative entre ses ressources et ses besoins à court, à moyen et à long terme dans l'objectif d'accroître la performance de son organisation. De ce fait un plan de recrutement répondant aux besoins des différentes structures de l'Agence est élaboré chaque année.

### **▶ La formation :**

Le plan de formation est défini à partir des besoins de l'ANP en termes de compétences et des attentes exprimées par le collaborateur. Il s'agit d'un investissement qui a pour objectif de:

- ▶ Garantir l'adéquation des profils des collaborateurs aux postes dont ils sont titulaires ;
- ▶ Garantir un accès à la formation pour tous les collaborateurs ;
- ▶ Accompagner l'évolution professionnelle des collaborateurs.

En plus de l'adaptation au poste, l'ANP inscrit ses actions de formation dans une perspective essentiellement de développement des compétences et de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Agence.

En plus de l'adaptation au poste, l'ANP inscrit ses actions de formation dans une perspective essentiellement de développement des compétences et de contribution à l'atteinte des objectifs de l'Agence.

A travers la formation l'ANP souhaite développer les compétences de ses collaborateurs grâce à une offre de formation généralisée, ciblée et diversifiée et ce en faisant recours à :

- ▶ Des plans de formations en collaboration avec des cabinets spécialisés de formation ;
- ▶ Des formations ponctuelles avec des cabinets spécialisés de formation ;
- ▶ Des formations en interne à travers l'Institut de Formation Portuaire (IFP).

Le nombre de bénéficiaires pendant les 3 derniers exercices		
2021	2022	2023
79	266	468

Le budget dédié à la formation professionnelle au titre de l'exercice 2023 était de 16.7 Millions de Dirhams, soit plus de 4.4 % des charges du personnel globales.

## 2. La rémunération :

La politique de rémunération adoptée à l'Agence englobe des directives constituant une base saine pour une gestion efficace des rémunérations. Elle privilégie une structure de rémunération compétitive, motivante et équitable qui rétribue l'effort au travail et contribue au résultat. Ainsi, le système de rémunération de l'ANP vise à créer un sentiment de reconnaissance et d'équité pour les collaborateurs actuels et futurs, selon des critères transparents.

De ce fait le système de rémunération de l'Agence est constitué de composantes salariales liées à la situation administrative, aux conditions de travail, au mérite et à la performance et ayant un caractère social.

La rémunération du personnel de l'ANP est assurée dans les délais prescrits et en conformité avec les dispositions réglementaires et légales.

La masse salariale des cadres dirigeants de l'ANP au titre de l'exercice 2023 est détaillée comme suit :

Exercice 2023	Part Salariale	Part Patronale	TOTAL
JANVIER	1.807.699,93	171.165,27	1.978.865,20
FEVRIER	1.927.377,05	174.488,73	2.101.865,78
MARS	1.805.646,15	171.103,66	1.976.749,81
AVRIL	1.959.614,54	178.669,64	2.138.284,18
MAI	3.556.567,52	277.820,33	3.834.387,85
JUIN	2.685.020,98	196.580,09	2.881.601,07
JUILLET	2.046.720,98	178.054,63	2.224.775,61
AOUT	1.989.239,00	176.168,85	2.165.407,85
SEPTEMBRE	2.099.817,81	179.505,20	2.279.323,01
OCTOBRE	2.169.001,26	181.722,93	2.350.724,19
NOVEMBRE	1.914.510,81	174.183,11	2.088.693,92
DECEMBRE	7.181.800,19	328.109,82	7.509.910,01
			<b>33.530.588,48</b>

## 3. La gestion des carrières :

La politique de gestion des carrières de l'ANP s'appuie sur un cadre de gestion des carrières et de promotion du personnel transparent basé sur le mérite, qui s'articule autour de 3 axes, à savoir :

- ▶ Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel et de se projeter ;

- ▶ Professionnaliser la mobilité ;
- ▶ Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques.

#### 4. Répartition de l'effectif :

##### 5.1 Par branche d'activité

FILIERE	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2023
Police Portuaire	278	277	277
Infrastructures	188	176	177
Régulation	57	58	56
Support	378	369	357
<b>Total général</b>	<b>901</b>	<b>880</b>	<b>867</b>

##### 4.2 Par nature de contrat de travail :

STATUT	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2023
Contractuel CDD	3	3	3
Titulaire	898	877	864
<b>Total général</b>	<b>901</b>	<b>880</b>	<b>867</b>

##### 4.3 Par tranches d'ancienneté :

Tranche d'ancienneté	Moins de 5 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 ans et plus	TOTAL
EFFECTIF 2021	181	170	182	78	116	75	99	<b>901</b>
EFFECTIF 2022	184	148	166	95	126	65	96	<b>880</b>
EFFECTIF 2023	168	162	148	99	134	74	82	867

##### 4.4 Par catégorie déclinée par genre :

CATEGORIE	GENRE	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2023
CADRE	F	52	48	49
	M	149	152	147
EXECUTION	F	0	0	0
	M	0	0	0
MAITRISE	F	23	23	25
	M	196	185	181
EXECUTION QUALIFIEE	F	16	14	10
	M	65	57	50
CADRE SUPERIEUR	F	126	128	130
	M	274	273	275
<b>Total général</b>		<b>901</b>	<b>880</b>	<b>867</b>

#### 4.5 Par genre :

GENRE	EFFECTIF 2021	EFFECTIF 2022	EFFECTIF 2023
F	217	213	214
M	684	667	653
<b>Total général</b>	<b>901</b>	<b>880</b>	<b>867</b>

Au niveau de l'ANP, les femmes et les hommes sont traités de manière égale en respect de plusieurs principes tels que l'interdiction de la discrimination lors du recrutement et en absence de différenciation en matière de rémunération et d'évolution de carrière.

#### 5. Licenciements par catégorie :

CATEGORIE	LICENCIEMENTS 2021	LICENCIEMENTS 2022	LICENCIEMENTS 2023
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	1		
CADRE			
CADRE SUPERIEUR			
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 6. Démissions par catégorie :

CATEGORIE	DEMISSIONS 2021	DEMISSIONS 2022	DEMISSIONS 2023
EXECUTION			
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	4	4	1
CADRE			1
CADRE SUPERIEUR	9	9	8
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>

#### 7. Recrutements par catégorie :

CATEGORIE	RECRUTEMENTS 2021	RECRUTEMENTS 2022	RECRUTEMENTS 2023
EXECUTION			
EXECUTION QUALIFIEE			
MAITRISE	13	13	14
CADRE			
CADRE SUPERIEUR	13	13	12
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

### 8. Nombre des délégués du personnel

CATEGORIE	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2015	NOMBRE DES DELEGUES DU PERSONNEL 2022
EXECUTION	1	0
EXECUTION QUALIFIEE	1	1
MAITRISE	3	3
CADRE	1	1
CADRE SUPERIEUR	3	4
<b>Total général</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Suite aux dernières élections des délégués du personnel, organisées en 2022 conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation syndicale la plus représentative actuellement à l'ANP sont : l'ODT et la CDT.

### 9. Nombre de jours de grève par exercice :

	2021	2022	2023
<b>NOMBRE DE JOURS DE GREVE</b>	0	0	0

### 10. Nombre d'accidents de travail par exercice

	2021	2022	2023
<b>NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL</b>	5	11	7

# **ANNEXES**

*ETATS DE SYNTHESE ET ETATS ANNEXES*  
*DES COMPTES SOCIAUX DE L'ANP*

ACTIF	EXERCICE AU 31/12/2023			EXERCICE PRECEDENT
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET au 31/12/2023	NET au 31/12/2022
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>352 988 836,49</b>	<b>142 830 624,20</b>	<b>210 158 212,29</b>	<b>176 246 862,87</b>
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	352 988 836,49	142 830 624,20	210 158 212,29	176 246 862,87
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>5 043 974 974,84</b>	<b>442 811 487,13</b>	<b>4 601 163 487,71</b>	<b>4 701 272 761,15</b>
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	5 043 974 974,84	442 811 487,13	4 601 163 487,71	4 701 272 761,15
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>12 332 064 858,85</b>	<b>3 632 944 211,45</b>	<b>8 699 120 647,40</b>	<b>8 950 193 811,88</b>
* Terrains	84 319 333,01	-	84 319 333,01	84 319 333,01
* Constructions	8 656 151 401,74	2 700 602 073,28	5 955 549 328,46	5 480 729 501,02
* Installations techniques, matériel et outillage	1 908 219 570,72	768 501 559,47	1 139 718 011,25	1 234 462 835,80
* Matériel de transport	38 117 650,52	22 637 219,24	15 480 431,28	16 323 817,87
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	158 594 777,28	117 207 948,57	41 386 828,71	45 976 929,45
* Autres immobilisations corporelles	34 316 933,30	23 995 410,89	10 321 522,41	8 092 720,29
* Immobilisations corporelles en cours	1 452 345 192,28	-	1 452 345 192,28	2 080 288 674,44
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>1 086 810 061,29</b>	<b>159 853 984,03</b>	<b>926 956 077,26</b>	<b>984 340 779,88</b>
* Prêts immobilisés	14 291 240,57	2 959 938,41	11 331 302,16	9 217 103,81
* Autres créances financières	4 130 220,72	-	4 130 220,72	4 099 492,88
* Titres de participation	1 068 388 600,00	156 894 045,62	911 494 554,38	971 024 183,19
* Autres titres immobilisés	-	-	-	-
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 235 088,55</b>
* Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
* Augmentation des dettes de financement	-	-	-	16 235 088,55
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>18 815 838 731,47</b>	<b>4 378 440 306,81</b>	<b>14 437 398 424,66</b>	<b>14 828 289 304,33</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>8 365 557,65</b>	<b>842 300,63</b>	<b>7 523 257,02</b>	<b>8 235 526,51</b>
* Marchandises	-	-	-	-
* Matières et fournitures consommables	8 365 557,65	842 300,63	7 523 257,02	8 235 526,51
* Produits en cours	-	-	-	-
* Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
* Produits finis	-	-	-	-
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>3 782 109 245,97</b>	<b>545 192 275,15</b>	<b>3 236 916 970,82</b>	<b>3 685 124 855,22</b>
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	16 069 221,96	-	16 069 221,96	182 015,66
* Clients et comptes rattachés	1 250 008 013,67	537 437 211,95	712 570 801,72	657 778 643,92
* Personnel	190 160,19	-	190 160,19	222 544,21
* Etat	730 211 123,48	-	730 211 123,48	1 087 782 733,90
* Comptes d'associés	-	-	-	-
* Autres débiteurs	19 446 404,29	7 755 063,20	11 691 341,09	12 190 848,84
* Comptes de régularisation	1 766 184 322,38	-	1 766 184 322,38	1 926 968 068,69
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>7 640 581,84</b>	<b>-</b>	<b>7 640 581,84</b>	<b>65 334 319,14</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)</b> (Eléments circulants)	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3 798 115 385,46</b>	<b>546 034 575,78</b>	<b>3 252 080 809,68</b>	<b>3 758 694 700,87</b>
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>5 942 282 159,82</b>	<b>-</b>	<b>5 942 282 159,82</b>	<b>3 942 541 142,15</b>
* Chèques et valeurs à encaisser	1 090 415,97	-	1 090 415,97	421 848,14
* Banques, TG et CP	5 941 064 010,39	-	5 941 064 010,39	3 941 959 052,95
* Caisse, régies d'avances et accreditifs	127 733,46	-	127 733,46	160 241,06
<b>TOTAL III</b>	<b>5 942 282 159,82</b>	<b>-</b>	<b>5 942 282 159,82</b>	<b>3 942 541 142,15</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>28 556 236 276,75</b>	<b>4 924 474 882,59</b>	<b>23 631 761 394,16</b>	<b>22 529 525 147,35</b>

\* (HT) : Hors trésorerie

PASSIF		EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2022
FINANCEMENT	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 404 879 514,53</b>	<b>9 446 164 375,37</b>
	* Capital social ou personnel (1)	<b>9 062 846 045,75</b>	<b>9 062 846 045,75</b>
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé ...	-	-
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
	* Ecart de réévaluation	-	-
	* Réserve légale	-	-
	* Autres réserves (2)	-	-
	* Report à nouveau	236 847 733,33	336 188 581,64
	* Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-
	* Résultat net de l'exercice (2)	105 185 735,45	47 129 747,98
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>9 404 879 514,53</b>	<b>9 446 164 375,37</b>	
PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>305 000 000,00</b>	<b>320 000 000,00</b>
	* Subventions d'investissement	305 000 000,00	320 000 000,00
	* Provisions réglementées	-	-
	<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>6 258 191 372,67</b>	<b>6 617 490 067,36</b>
	* Emprunts obligataires	4 325 999 966,67	4 740 333 316,67
	* Autres dettes de financement	1 932 191 406,00	1 877 156 750,69
	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>456 414 708,57</b>	<b>444 754 804,79</b>
	* Provisions pour risques	456 132 380,43	444 147 459,14
	* Provisions pour charges	282 328,14	607 345,65
	<b>ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>5 017 456,34</b>	
* Augmentation des créances immobilisées	-	-	
* Diminution des dettes de financement	5 017 456,34	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>16 429 503 052,11</b>	<b>16 828 409 247,52</b>	
PASSIF CIRCULANT	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>1 499 874 332,83</b>	<b>1 426 769 781,14</b>
	* Fournisseurs et comptes rattachés	389 952 416,32	381 778 783,28
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	165 157 185,18	162 752 464,78
	* Personnel	42 114 394,20	40 163 215,20
	* Organismes sociaux	17 168 954,17	18 795 514,16
	* Etat	594 419 180,23	530 000 190,77
	* Comptes d'associés	-	-
	* Autres créanciers	201 510 149,06	257 213 356,63
	* Comptes de régularisation passif	89 552 053,67	36 066 256,32
	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>-</b>	<b>747 283,66</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	<b>1 499 874 332,83</b>	<b>1 427 517 064,80</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>5 702 384 009,22</b>	<b>4 273 598 835,03</b>
	* Crédits d'escompte	-	-
	* Crédit de trésorerie	-	350 000 000,00
	* Banques (soldes créditeurs)	5 702 384 009,22	3 923 598 835,03
	<b>TOTAL III</b>	<b>5 702 384 009,22</b>	<b>4 273 598 835,03</b>
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>		<b>23 631 761 394,16</b>	<b>22 529 525 147,35</b>

(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+) Déficittaire (-)

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)**
**En DHS**

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE au 31/12/2023 c = a + b	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2022 d
	PROPRES A L'EXERCICE a	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS b		
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 642 955 222,67</b>		<b>2 642 955 222,67</b>	<b>2 134 253 946,94</b>
* Ventas de marchandises (en l'état)				
* Ventas de biens et services produits chiffres d'affaires	2 511 866 891,10		2 511 866 891,10	2 091 975 722,52
* Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)				
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation				
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	131 088 331,57		131 088 331,57	42 278 224,42
<b>TOTAL I</b>	<b>2 642 955 222,67</b>		<b>2 642 955 222,67</b>	<b>2 134 253 946,94</b>
<b>II. CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 185 721 392,56</b>	<b>1 096 313,76</b>	<b>2 186 817 706,32</b>	<b>2 059 645 688,90</b>
* Achats revendus (2) de marchandises				
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	279 483 707,76	150 000,00	279 633 707,76	255 276 988,21
* Autres charges externes	448 837 452,61	946 313,76	449 783 766,37	447 751 392,43
* Impôts et taxes	126 881 105,73		126 881 105,73	132 767 301,31
* Charges de personnel	356 996 524,88		356 996 524,88	312 169 051,40
* Autres charges d'exploitation				
* Dotations d'exploitation	973 522 601,58		973 522 601,58	911 680 955,55
<b>TOTAL II</b>	<b>2 185 721 392,56</b>	<b>1 096 313,76</b>	<b>2 186 817 706,32</b>	<b>2 059 645 688,90</b>
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>457 233 830,11</b>	<b>-1 096 313,76</b>	<b>456 137 516,35</b>	<b>74 608 258,04</b>
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>119 878 596,17</b>		<b>119 878 596,17</b>	<b>115 541 633,15</b>
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				3 355 050,00
* Gains de change	640 695,32		640 695,32	1 640 156,80
* Intérêts et autres produits financiers	12 346 153,38		12 346 153,38	16 086 413,78
* Reprises financières : transferts de charges	106 891 747,47		106 891 747,47	94 460 012,57
<b>TOTAL IV</b>	<b>119 878 596,17</b>		<b>119 878 596,17</b>	<b>115 541 633,15</b>
<b>V. CHARGES FINANCIERES</b>	<b>281 781 824,39</b>		<b>281 781 824,39</b>	<b>250 010 517,70</b>
* Charges d'intérêts	219 037 456,68		219 037 456,68	230 542 072,03
* Pertes de change	254 800,49		254 800,49	262 360,90
* Autres charges financières				
* Dotations financières	62 489 567,22		62 489 567,22	19 206 084,77
<b>TOTAL V</b>	<b>281 781 824,39</b>		<b>281 781 824,39</b>	<b>250 010 517,70</b>
<b>VI. RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>-161 903 228,22</b>		<b>-161 903 228,22</b>	<b>-134 468 884,55</b>
<b>VII. RESULTAT COURANT (III + VI)</b>	<b>295 330 601,89</b>	<b>-1 096 313,76</b>	<b>294 234 288,13</b>	<b>-59 860 626,51</b>

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE au 31/12/2023 c = a + b	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2022 d
	PROPRES A L'EXERCICE a	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS b		
<b>VII. RESULTAT COURANT (reports)</b>	<b>295 330 601,89</b>	<b>-1 096 313,76</b>	<b>294 234 288,13</b>	<b>-59 860 626,51</b>
<b>VIII. PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>121 517 513,15</b>	<b>3 587 995,94</b>	<b>125 105 509,09</b>	<b>304 509 443,24</b>
* Produits des cessions d'immobilisations	312 875,02		312 875,02	276 608,87
* Subventions d'équilibre				
* Reprises sur subventions d'investissement	15 000 000,00		15 000 000,00	
* Autres produits non courants	105 457 354,47	3 587 995,94	109 045 350,41	304 232 834,37
* Reprises non courantes : transferts de charges	747 283,66		747 283,66	
<b>TOTAL VIII</b>	<b>121 517 513,15</b>	<b>3 587 995,94</b>	<b>125 105 509,09</b>	<b>304 509 443,24</b>
<b>IX. CHARGES NON COURANTES</b>	<b>245 758 250,70</b>		<b>245 758 250,70</b>	<b>172 167 461,11</b>
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	94 808,96		94 808,96	8 072,12
* Subventions accordées				
* Autres charges non courantes	245 663 441,74		245 663 441,74	172 159 388,99
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL IX</b>	<b>245 758 250,70</b>		<b>245 758 250,70</b>	<b>172 167 461,11</b>
<b>X. RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>	<b>-124 240 737,55</b>	<b>3 587 995,94</b>	<b>-120 652 741,61</b>	<b>132 341 982,13</b>
<b>XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)</b>	<b>171 089 864,34</b>	<b>2 491 682,18</b>	<b>173 581 546,52</b>	<b>72 481 355,62</b>
<b>XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)</b>	<b>68 395 811,07</b>		<b>68 395 811,07</b>	<b>25 351 607,64</b>
<b>XIII. RESULTAT NET (XI - XII)</b>	<b>102 694 053,27</b>	<b>2 491 682,18</b>	<b>105 185 735,45</b>	<b>47 129 747,98</b>
<b>XIV. TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>	<b>2 884 351 331,99</b>	<b>3 587 995,94</b>	<b>2 887 939 327,93</b>	<b>2 554 305 023,33</b>
<b>XV. TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	<b>2 781 657 278,72</b>	<b>1 096 313,76</b>	<b>2 782 753 592,48</b>	<b>2 507 175 275,35</b>
<b>XVI RESULTAT NET (total des produits - total des charges)</b>	<b>102 694 053,27</b>	<b>2 491 682,18</b>	<b>105 185 735,45</b>	<b>47 129 747,98</b>

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

			EXERCICE 2023	EXERCICE PRECEDENT 2022
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	2 511 866 891,10	2 091 975 722,52
	3	* Ventes de biens et services produits	2 511 866 891,10	2 091 975 722,52
	4	* Variation stocks de produits	0,00	0,00
	5	* Immobilisations produits par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	729 417 474,13	703 028 380,64
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	279 633 707,76	255 276 988,21
	7	* Autres charges externes	449 783 766,37	447 751 392,43
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	1 782 449 416,97	1 388 947 341,88
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts & taxes	126 881 105,73	132 767 301,31
	10	- Charges de personnel	356 996 524,88	312 169 051,40
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 298 571 786,36	944 010 989,17
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	131 088 331,57	42 278 224,42
	14	- Dotations d'exploitation	973 522 601,58	911 680 955,55
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	456 137 516,35	74 608 258,04
VII	+ -	RESULTAT FINANCIER	-161 903 228,22	-134 468 884,55
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ OU -)	294 234 288,13	-59 860 626,51
IX	+ -	RESULTAT NON COURANT	-120 652 741,61	132 341 982,13
	15	- Impôts sur les résultats (y compris Mise à Niveau)	68 395 811,07	25 351 607,64
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	105 185 735,45	47 129 747,98

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1	Résultat net de l'exercice	105 185 735,45	47 129 747,98
		* Bénéfice +	105 185 735,45	47 129 747,98
		* Pertes -		
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	856 237 166,49	826 171 029,39
	3	+ Dotations financières (1)	62 489 567,22	19 206 084,77
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	50 302 377,04	15 628 563,89
	6	- Reprises financières (2)	19 206 084,77	2 771 333,12
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	15 000 000,00	
	8	- Produits des cessions d'immobilisation	312 875,02	276 608,87
	9	+ Valeurs nettes d'amortis. des immobilisations cédées	94 808,96	8 072,12
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	939 185 941,29	873 838 428,38
	10	Distribution de bénéfices	146 470 596,29	0,00
II		AUTOFINANCEMENT	792 715 345,00	873 838 428,38

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

En DHS

M A S S E S	EXERCICE	EXERCICE	VARIATIONS (a - b)	
	2023	2022	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
Financement Permanent	16 429 503 052,11	16 828 409 247,52	398 906 195,41	0,00
Moins actif immobilisé	14 437 398 424,66	14 828 289 304,33	0,00	390 890 879,67
<b>= FONDS DE ROULEMENT (A)</b>	<b>1 992 104 627,45</b>	<b>2 000 119 943,19</b>	<b>8 015 315,74</b>	<b>0,00</b>
FONCTIONNEL (1-2)				
Actif Circulant	3 252 080 809,68	3 758 694 700,87	0,00	506 613 891,19
Moins passif circulant	1 499 874 332,83	1 427 517 064,80	0,00	72 357 268,03
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT (B)</b>	<b>1 752 206 476,85</b>	<b>2 331 177 636,07</b>	<b>0,00</b>	<b>578 971 159,22</b>
GLOBAL (4-5)				
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF)	239 898 150,60	-331 057 692,88	570 955 843,48	0,00
<b>= A - B</b>				

M A S S E S	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
	(a)	(b)	(c)	(d)
<b>I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>		<b>1 060 791 799,22</b>		<b>1 483 390 263,53</b>
* AUTOFINANCEMENT (A)		<b>792 715 345,00</b>		<b>873 838 428,38</b>
- Capacité d'autofinancement		939 185 941,29		873 838 428,38
- Distribution de bénéfices		146 470 596,29		
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		<b>6 194 173,72</b>		<b>6 584 799,68</b>
- Cessions d'immobilisation incorporelles				
- Cessions d'immobilisation corporelles		312 875,02		276 608,87
- Cessions d'immobilisation financières				
- Récupérations sur créances immobilisées		5 881 298,70		6 308 190,81
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
AUTRES RESSOURCES AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		<b>261 882 280,50</b>		<b>602 967 035,47</b>
<b>TOTAL I : RESSOURCES STABLES</b>		<b>1 060 791 799,22</b>		<b>1 483 390 263,53</b>
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>	<b>1 068 807 114,96</b>		<b>1 328 985 085,22</b>	
ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	<b>364 369 569,76</b>		<b>751 107 198,24</b>	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 584 111,93		3 798 863,57	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	352 770 290,75		626 706 298,71	
* Acquisitions d'immobilisations financières			114 404 300,00	
* Augmentation des créances immobilisées	8 015 167,08		6 197 735,96	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	<b>599 928 430,30</b>		<b>499 928 430,30</b>	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	<b>104 509 114,90</b>		<b>77 949 456,68</b>	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>	<b>1 068 807 114,96</b>		<b>1 328 985 085,22</b>	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)		578 971 159,22		56 862 989,14
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	570 955 843,48	0,00	211 268 167,45	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 639 762 958,44</b>	<b>1 639 762 958,44</b>	<b>1 540 253 252,67</b>	<b>1 540 253 252,67</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES**

En DHS

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>248 479 721,59</b>	<b>104 509 114,90</b>	-	-	-	-	-	<b>352 988 836,49</b>
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	248 479 721,59	104 509 114,90	-	-	-	-	-	352 988 836,49
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 040 390 862,91</b>	<b>3 584 111,93</b>	-	<b>822 906,30</b>	-	-	<b>822 906,30</b>	<b>5 043 974 974,84</b>
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	5 040 390 862,91	3 584 111,93	-	822 906,30	-	-	822 906,30	5 043 974 974,84
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>11 993 200 882,46</b>	<b>352 770 290,75</b>	-	<b>929 478 611,81</b>	<b>13 906 314,36</b>	-	<b>929 478 611,81</b>	<b>12 332 064 858,85</b>
* Terrains	84 319 333,01	-	-	-	-	-	-	84 319 333,01
* Constructions	7 748 539 377,61	14 682 651,36	-	898 125 245,31	5 195 872,54	-	-	8 656 151 401,74
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 862 326 709,82	24 183 265,07	-	28 152 229,80	6 442 633,97	-	-	1 908 219 570,72
* Matériel de transport	35 163 445,39	2 954 205,13	-	-	-	-	-	38 117 650,52
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	84 808 232,43	2 287 871,45	-	2 161 482,90	804 935,32	-	-	88 452 651,46
* Matériel Informatique	68 515 259,59	2 966 841,43	-	-	1 339 975,20	-	-	70 142 125,82
* Autres immobilisations corporelles	29 239 850,17	5 199 980,46	-	-	122 897,33	-	-	34 316 933,30
* Immobilisations corporelles en cours	2 080 288 674,44	300 495 475,85	-	1 039 653,80	-	-	929 478 611,81	1 452 345 192,28
<b>TOTAL</b>	<b>17 282 071 466,96</b>	<b>460 863 517,58</b>	-	<b>930 301 518,11</b>	<b>13 906 314,36</b>	-	<b>930 301 518,11</b>	<b>17 729 028 670,18</b>

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

En DHS

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin exercice
	1	2	3	4 = 1+2-3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>72 232 858,72</b>	<b>70 597 765,48</b>	<b>-</b>	<b>142 830 624,20</b>
* Frais préliminaires	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	72 232 858,72	70 597 765,48	-	142 830 624,20
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>339 118 101,76</b>	<b>103 693 385,37</b>	<b>-</b>	<b>442 811 487,13</b>
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	-	-	-	-
* Fonds commercial	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	339 118 101,76	103 693 385,37	-	442 811 487,13
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 043 007 070,58</b>	<b>603 748 646,27</b>	<b>13 811 505,40</b>	<b>3 632 944 211,45</b>
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions	2 267 809 876,59	437 902 602,38	5 110 405,69	2 700 602 073,28
* Installations techniques; matériel et outillage	627 863 874,02	147 080 319,42	6 442 633,97	768 501 559,47
* Matériel de transport	18 839 627,52	3 797 591,72	-	22 637 219,24
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	107 346 562,57	11 996 954,41	2 135 568,41	117 207 948,57
* Autres immobilisations corporelles	21 147 129,88	2 971 178,34	122 897,33	23 995 410,89
* Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 454 358 031,06</b>	<b>778 039 797,12</b>	<b>13 811 505,40</b>	<b>4 218 586 322,78</b>

**TABLEAU DES PROVISIONS**

En DHS

NATURE	Montant début exercice 2023	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice 2023
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	100 335 413,03		62 489 567,22	-		2 970 996,22	-	159 853 984,03
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	444 754 804,79	78 197 369,37		-	50 302 377,04	16 235 088,55	-	456 414 708,57
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>545 090 217,82</b>	<b>78 197 369,37</b>	<b>62 489 567,22</b>	<b>-</b>	<b>50 302 377,04</b>	<b>19 206 084,77</b>	<b>-</b>	<b>616 268 692,60</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	509 535 095,22	117 285 435,09	-	-	80 785 954,53	-	-	546 034 575,78
5. Autres Provisions pour risques et charge	747 283,66	-	-	-	-	-	747 283,66	-
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>510 282 378,88</b>	<b>117 285 435,09</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80 785 954,53</b>	<b>-</b>	<b>747 283,66</b>	<b>546 034 575,78</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>1 055 372 596,70</b>	<b>195 482 804,46</b>	<b>62 489 567,22</b>	<b>-</b>	<b>131 088 331,57</b>	<b>19 206 084,77</b>	<b>747 283,66</b>	<b>1 162 303 268,38</b>

**TABLEAU DES CREANCES**

En DHS

CREANCES	TOTAL 2023	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOURVEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	18 421 461,29	12 738 243,94	5 683 217,35					
* Prêts Immobilisés	14 291 240,57	8 608 023,22	5 683 217,35	-	-	-	-	-
* Autres créances financières	4 130 220,72	4 130 220,72	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	3 782 109 245,97	-	3 782 109 245,97					
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	16 069 221,96	-	16 069 221,96	-	-	-	-	-
* Clients et comptes rattachés	1 250 008 013,67	-	1 250 008 013,67	-	-	-	-	-
* Personnel	190 160,19	-	190 160,19	-	-	-	-	-
* Etat	730 211 123,48	-	730 211 123,48	-	-	-	-	-
* Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres débiteurs	19 446 404,29	-	19 446 404,29	-	-	-	-	-
* Comptes de régularisation actif	1 766 184 322,38	-	1 766 184 322,38	-	-	-	-	-

**TABLEAU DES DETTES**

En DHS

DETTES	TOTAL 2023	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	
DE FINANCEMENT	6 258 191 372,67	5 658 832 492,37	599 358 880,30					
* Emprunts obligataires	4 325 999 966,67	3 911 666 616,67	414 333 350,00					
* Autres dettes de financement	1 932 191 406,00	1 747 165 875,70	185 025 530,30					
DU PASSIF CIRCULANT	1 431 452 291,59	0,00	1 431 452 291,59					
* Fournisseurs et comptes rattachés	389 952 416,32		389 952 416,32					
* Clients créditeurs, avances et acomptes	165 130 951,56		165 130 951,56					
* Personnel	42 114 394,20		42 114 394,20					
* Organismes sociaux	17 168 954,17		17 168 954,17					
* Etat	526 023 372,61		526 023 372,61					
* Comptes d'associés	-		-					
* Autres créanciers	201 510 149,06		201 510 149,06					
* Comptes de régularisation- passif	89 552 053,67		89 552 053,67					

**TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION**

En DHS

TITRES DE PARTICIPATION									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
SERECAF	CHAINE DE FROID	6 000 000,00	0,21%	12 500,00	0,00	-	0,00	0,00	
C I D	CONSEIL - INGENIERIE	40 000 000,00	33,55%	19 180 000,00	19 180 000,00	31/12/2022	386 929 226,65	18 860 415,83	
L P E E	ESSAIS & ETUDES	247 702 400,00	25,00%	4 277 500,00	4 277 500,00	31/12/2022	652 170 247,44	9 124 416,19	
AMOS	CONSTRUCT NAVIRES	2 000 000,00	5,00%	100 000,00	0,00	-	0,00	0,00	
A D M	AUTOROUTES	15 715 628 500,00	0,60%	95 000 000,00	54 150 000,00	31/12/2022	25 659 685 059,65	-669 453 074,07	
NIHAM	IMMOBILIER	100 000,00	25,00%	5 814 900,00	0,00	-	0,00	0,00	
SAPT	PORTUAIRE	600 000 000,00	8,33%	50 000 000,00	28 364 928,64	31/12/2023	340 379 143,65	2 899 344,78	
PORTNET	PORTUAIRE	11 326 800,00	78,81%	25 599 400,00	25 599 400,00	31/12/2022	156 552 295,51	27 451 383,34	
SGPTV	PORTUAIRE	634 955 900,00	50,15%	318 404 300,00	229 922 725,74	31/12/2023	458 507 599,47	3 232 782,36	
NWM	PORTUAIRE	5 191 000 000,00	10,60%	550 000 000,00	550 000 000,00	31/12/2022	4 647 233 000,00	-228 679 852,98	
<b>TOTAL</b>									
TOTAL	Secteur d'activité (1)	Capital social (2)	Participation au capital % (3)	Prix d'acquisition global (4)	Valeur comptable nette (5)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Date de clôture (6)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : Situation nette (7)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice : résultat net (8)	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice (9)
<b>TOTAL</b>		<b>22 448 713 600,00</b>		<b>1 068 388 600,00</b>	<b>911 494 554,38</b>		<b>32 301 456 572,37</b>	<b>-836 564 584,55</b>	<b>0,00</b>

**TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES**

En DHS

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	<b>7 481 400,00</b>	HYPOTHEQUE		PRETS IMMOBILIERS ACCORDES AU PERSONNEL	<b>1 883 184,94</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL**

En DHS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2022	ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE PRECEDENT 2022
*AVALS ET CAUTIONS			*AVALS ET CAUTIONS (CAUTIONS SUR MARCHES ET CAUTIONS RECUS DES CLIENTS)		
*ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION DE RETRAITE	NEANT	NEANT	-CLIENTS	553 771 655,57	509 606 447,56
ET OBLIGATIONS SIMILAIRES			-FOURNISSEURS	404 568 315,61	464 481 822,85
			*AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	<b>958 339 971,18</b>	<b>974 088 270,41</b>

## ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	NEANT
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	NEANT
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	NEANT

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>II. Changements affectant les règles de présentation</i>	NEANT	

*ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES*  
*CONSOLIDES DU GROUPE ANP*

**BILAN CONSOLIDÉ ACTIF**

En MDHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2022
* Immobilisations incorporelles	4 670	4 759
* Immobilisations corporelles	9 659	9 974
* Immobilisations financières	649	668
* Titres MEE	268	257
* Impôts différés actifs	63	56
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 309</b>	<b>15 714</b>
* Stocks	8	9
* Créances d'exploitation	744	697
* Créances diverses	2 654	3 150
* Titres et valeurs de placement	147	203
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 553</b>	<b>4 059</b>
* Trésorerie-Actif	5 993	3 982
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 855</b>	<b>23 755</b>

**BILAN CONSOLIDÉ PASSIF**

En MDHS

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE au 31/12/2022
<b>Capitaux Propres Groupe</b>	<b>9 591</b>	<b>9 582</b>
* Capital social	9 063	9 063
* Réserves Consolidés	373	539
* Résultat net part groupe	155	-20
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>268</b>	<b>259</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>9 859</b>	<b>9 841</b>
* Subventions d'investissement	305	320
* Provisions pour risques et charges	476	448
* Dettes financières	6 869	7 286
<b>PASSIF IMMOBILISE</b>	<b>7 650</b>	<b>8 054</b>
* Dettes d'exploitation	434	453
* Autres dettes	1 209	1 131
* Autres provisions pour risques et charges	1	2
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 644</b>	<b>1 586</b>
* Trésorerie-Passif	5 702	4 274
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>24 855</b>	<b>23 755</b>

\* MEE: Mise En Equivalence

CPC	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>2 926</b>	<b>2 394</b>
* Chiffre d'affaires	2 770	2 317
* Autres produits	156	77
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 449</b>	<b>2 347</b>
* Achats	300	273
* Autres charges externes	597	605
* Impôts et taxes	127	133
* Charges de personnel	398	352
* Dotation d'exploitation	1 027	984
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>477</b>	<b>47</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 135</b>	<b>- 191</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>342</b>	<b>- 144</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 121</b>	<b>129</b>
<b>RESULTAT D'ENTREPRISE</b>	<b>221</b>	<b>- 15</b>
* Impôt sur le résultat	79	36
* Impôt différé	-11	-22
* Quote part des sociétés mises en équivalence	11	9
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>164</b>	<b>- 20</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>164</b>	<b>- 20</b>
* Intérêts minoritaires	9	
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>155</b>	<b>- 20</b>

**ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX**  
**CONTROLEURS DE COMPTES**

## Annexe III.2.N de la circulaire de l'AMMC n°03/19 : ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

(En Dirhams)	CAC 1						CAC 2						TOTAL
	Montant /Année			Pourcentage /Année			Montant /Année			Pourcentage /Année			
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
Emetteur	601 000	1 008 000	268 800	42%	70%	44%	601 000	1 008 000	268 800	60%	100%	100%	3 755 600
Filiales	346 800	426 360	343 800	24%	30%	56%	0	0	0	0%	0%	0%	1 116 960
Autres diligences et prestation directement liées à la mission du Commissaire aux comptes													
Emetteur													0
Filiales													0
Sous-total	947 800	1 434 360	612 600			100%	601 000	1 008 000	268 800	60%	100%	100%	4 872 560
Autres prestations rendues													
Autres	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
Sous-total	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0
<b>Total Général</b>	<b>947 800</b>	<b>1 434 360</b>	<b>612 600</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>601 000</b>	<b>1 008 000</b>	<b>268 800</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4 872 560</b>

*LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE  
PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE  
L'EXERCICE*

## LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR L'EMETEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2023

	Date De publication dans le site internet de l'ANP	Date de publication dans les journaux	Journaux choisis
Communiqué de Presse : Indicateurs du 4 <sup>ème</sup> Trimestre de 2022	Mardi 28 Février 2023	Mardi 28 Février 2023	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels au 31 Décembre 2022	Vendredi 31 Mars 2023	Vendredi 31 Mars 2023	- Finances News - La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Résultats Financiers Annuels avec le rapport financier au 31 Décembre 2022	Vendredi 28 Avril 2023	Vendredi 28 Avril 2023	- Aujourd'hui le Maroc
Communiqué de Presse : Indicateurs du 1 <sup>er</sup> Trimestre de 2023	Mercredi 31 Mai 2023	Mercredi 31 Mai 2023	- Finances News
Communiqué de Presse : Indicateurs du 2 <sup>ème</sup> Trimestre de 2023	Jeudi 31 Aout 2023	Jeudi 31 Aout 2023	- Finances News
Communiqué de Presse : Résultats Financiers du 1 <sup>er</sup> Semestre de 2023	Samedi 30 Septembre 2022	Samedi 30 Septembre 2022	- La Nouvelle Tribune
Communiqué de Presse : Indicateurs du 4 <sup>ème</sup> Trimestre de 2022	Mardi 28 Février 2023	Mardi 28 Février 2023	- Aujourd'hui le Maroc